

**Mémoire de fin d'études : "Jean-Charles Delsaux : le Viollet-le-Duc liégeois ?
Etudes comparatives de cas."**

Auteur : Poucet, Léa

Promoteur(s) : HOUBART, Claudine

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/12532>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ANNEXES

Ces annexes constituent une retranscription de la plupart des archives consultées lors de la rédaction de ce travail. Il faut toutefois faire attention au fait que certains passages, ou mots puissent manquer, voir être mal retranscrits au vu du style d'écriture de l'époque difficile à déchiffrer.

Source 1 : AVL

Le Service Gestion documentaire et archives de la Ville de Liège s'occupe de la collecte, de la conservation, de l'inventariage et de la communication des divers types de documents produits par l'Administration communale...Rue de la Tonne, 4000 Liège = Archives de la fabrique de Sainte-Croix.

-N°64/2

VILLE DE LIEGE

“Aujourd’hui le six août mil huit cent quarante neuf, les soussignés architectes de la ville et de la province se sont rendus à l’église Ste-Croix sur l’invitation de la fabrique de cette église, à l’effet de constater l’état dans lequel se trouvent les voûtes de la chapelle de la vierge.

Les soussignés sont d’avis que les crevasses qui se sont manifestées dans ces voutes doivent être réparées et raffermiss au moyen de placement de voussoirs dans tous les endroits où il en manque et d’un rejointoiement au moyen d’ardoises noyées dans un mortier hydraulique.

La charpente a particulièrement attiré l’attention des soussignés et ils ont reconnu qu’il y avait urgence avant de procéder à toute autre réparation. De renouveler tous les bouts des poutres, les sablières et les chevrons qui, pour la plupart, sont défectueux et pourris.”

Signé Delsaux et Remont (architecte de la ville)

-N°66/44

VILLE DE LIEGE

“Aujourd’hui le vingt deux décembre 1800 quarante neuf, les soussignés J-E Remont, architecte de la ville et Cs_Delsaux, architecte provincial, se sont rendus à l’église de Ste Croix à l’effet d’examiner les travaux de cet édifice et ils ont reconnus :

1° Que les fenestres du transept ainsi que les voutes correspondantes ont été reconstruites et sont aujourd’hui en très bon état.

2° Que les pieds des charpentes de la toiture, reposant sur les murs ont été restaurés très solidement dans tout le pourtour de l’Eglise.

3° Que les travaux ont été exécutés dans le courant de l’année 1849.

4° Que les travaux les plus urgents auquel il doit être procédé en 1850 sont ceux relatifs à la tour et au renouvellement d’une partie des ardoises et des lattis de la toiture.

5° Que les travaux de la réparation de la tour sont plus urgents que ceux de la toiture et qu’il y a nécessité d’y procéder le plus tôt possible pour arrêter les dégradations et éloigner tout danger.”

Signé Remont et Delsaux.

-Sans numéro

“Devis estimatif et évaluation globale des travaux de restauration à exécuter à l’église Ste Croix à Liège.

Restauration de l’abside circulaire, et de la tour.

1° Couverture des deux premières arcades, charpente, vernes, mères en chêne lattis et ardoises $12.00 \times 3.50 = 42.00$ m carrés

Partie circulaire $5''50$ et $8.00 = 44''00$

= $86''00$ m carrés

2° 22m (cte carré) de chenal en plomb de 0,50 c de largeur pesant 34 kil. au mètre carré fait 374 kil. à ou 62 cm.

3° Revêtement extérieur de l’abside en pierre de taille et de grès avec pierres à moulures, 37 mètres de pourtour sur 11m de hauteur et de 30 cent de queue fait un cube de 122 m. 10 c à 50 f.

4° Cinq fenêtrés avec des meneaux en pierre de table à 200 f.

5° 78 m (cts?) de galerie formée de colonettes avec chapiteaux et bases en pierre, ornées plus la corniche d'amortissement en sable sculptée à 50 f.

6° 12m (cts) de timpans obliques avec arcature en sable et corniche sculptée à 25 f.

7° 14m (cts) de corniche en sable, sculptée, sur les cotés à 10 f.

8° Sers (?) pour ancrs, aggraffes et plomb de scellement, échaffaudages et frais imprévus.

Restauration des côtés latéraux de l'église.

1° Reconstruction des nervures des deux grandes fenêtres du transept, mesurant 58"56m carrés, vernis compris à 52 f fait 304 (F?)"12 pour les deux

2° Réparation de 6 fenêtres de la grande nef à 200 f

3° (...)

4° Pourtour des façades latéraux, cubant 140m de maçonnerie pierres et briques à 50f.

5° 172m (ctr) de tablettes en pierre à remplacer à 15f

6° 8 contreforts à réparer et à y remplacer les pierres défectueuses, mesurant 352m80c à 10 f.

7° Minarets en pierre de taille aux 8 contreforts évalués à 450f

8° Reconstruction des deux grands frontons du transept cubant 56m. 10 cent. en pierre de taille et à 50 f.

9° 12m cubes de pierres de taille pour remplacer les parties manquantes à 140 f

10° Pers (sers?) pour agraffes, ancrs, plomb de scellement, échaffaudage, main d'oeuvre et frais imprévus

11° Réparation générale des surfaces extérieures mesurant 2478m carrés à 1870 c y compris les échaffaudages

=4127"60, à reporter 27710"84

N°288

Liège, le 19 juillet 1848

LE CONSEIL DE FABRIQUE, au Collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège

“Messieurs, en exécutant les travaux autorisés à la grande croisée du transept, les ouvriers ont découvert des crevasses et des lézardes très grandes dans la voûte qui avoisine la grande croisée démolie et dans le mur qui supporte cette voûte. Ce mur est lui-même hors plomb dans sa partie supérieure. Nous vous prions de faire examiner l'état de ces anciennes constructions par Mr votre architecte pour qu'il veuille bien vérifier la gravité du danger et donner et donner son avis sur les précautions à prendre et les ouvrages urgents à faire pour prévenir de plus grandes dégradations et pour réparer s'il est possible celles que les travaux récents ont fait découvrir.”

Signé le secrétaire et le président.

N°292

LE BUREAU DES MARGUILLIERS, Liège, le 11 octobre 1848

à Messieurs les Bourgmestres, échevins et membres du conseil communal de la ville de Liège.

Messieurs,

Les travaux entrepris pour la restauration de l'église Ste Croix se poursuivent avec persévérance. La partie supérieure de la tour et le chœur sont déjà achevés et l'on peut apprécier pour la manière dont ces travaux sont exécutés, l'emploi utile et intelligent des sommes qui y ont été consacrées. On s'est occupé plus spécialement cette année de la reconstruction de l'une des grandes fenêtres du transept qui menaçait ruine. Il résulte des comptes des exercices de 1845, 1846 et 1847, que pendant ces trois années, il a été dépensé à ces réparations une somme de 39,356fr 20 ces. Pendant ces trois exercices, la fabrique n'a reçu en subside de l'état de la province et de la commune qu'une somme de 7,899fr 44ces. Dans ce chiffre la ville ne figure que pour 2499fr. La fabrique s'est donc imposé le sacrifice énorme de 31,456 fr46ces dans l'espace de trois années. Cette somme a été prise sur les capitaux qu'elle a été autorisée à employer à cette destination et sur les économies faites sur les revenus. Aujourd'hui les ressources extraordinaires dont elle a pu disposer sont en majeure partie épuisées. Cependant, au fur et à mesure que l'on avance on découvre de nouveaux travaux à entreprendre, et l'on peut mieux se convaincre de l'urgence de ces travaux. Récemment encore, ainsi que nous le signalions à votre attention par lettre du 19 juillet dernier, on a reconnu l'existence de crevasses et lézardes profondes dans la voûte et le mur qui avoisinent la grande croisée du transept. Il résulte d'un devis approuvé par M l'architecte provincial, et dressé peu de temps avant la découverte de ces lézardes, qu'une somme de 46,529 fr au moins est indispensable pour achever les grosses réparations

urgentes qui sont encore à faire. Le conseil de fabrique ose espérer, messieurs, qu'en prévenance d'un semblable état de choses, vous reconnaîtrez la nécessité de lui tenir plus.

-N°5776

Liège, le 25 juillet 1848 VILLE DE LIEGE

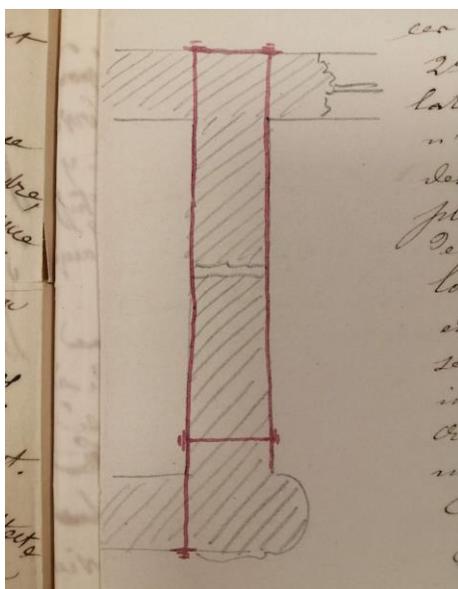
“Ensuite de la lettre du conseil de fabrique de l'église de Ste croix, relative à la découverte de crevasses dans un mur et les voûtes qui avoisinent la croisée du transept de cet édifice je me suis rendu sur les lieux où de concert avec Mr. l'architecte de la fabrique il a été reconnu ce qui suit :

1° Qu'une petite partie des voûtes triangulaires et une petite partie des nervures qui soutient ces voûtes doivent être reconstruites à neuf.

2° Que les crevasse découvertes dans le mur latéral de la grande croisée du transept quoique n'offrant aucun danger réel exigent néanmoins des travaux de consolidation, tels que (A) le placement d'un double tirant vers le milieu de la hauteur depuis le sol de l'église jusqu'à la petite fenêtre et d'un second double tirant à environ cinquante centimètres plus bas que le seuil de la dite fenêtre, dont le croquis est indiqué ci contre ; (B) le remplissage de la crevasse en bons matériaux avec reprises sur une étendue de 30 à 40 centimètres de chaque côté.

Les soussignés estiment qu'à l'aide de ces travaux qui doivent être exécutés après que la grande croisée du transept sera achevée, il n'y aura plus aucun danger.

Signé l'architecte provincial Delsaux et l'architecte de la ville Remont.



N°3817

Objet : eglise ste croix réparations

VILLE DE LIEGE au collège des bourgmestres et échevins.

“Messieurs, le 12 janvier dernier, vous m’avez renvoyé en avis une demande de la fabrique de ste croix, tendant à obtenir un subside de la ville pour des réparations à la tour de cette église. Comme il manquait des plans devis renvoyés à la province en 1845, vous les avez demandés et le 10 de ce mois, le dossier a été complété. Je pense que les points sur lesquels j’ai à donner mon avis sont les suivants :

1° Sur le plus ou moins d’urgence d’exécuter les travaux.

2° Sur le devis proposé pour l’achèvement des travaux du chœur et sur l’urgence d’exécuter ces travaux.

Sur le 1er point, sur le plus ou moins d’urgence d’exécuter les travaux, la fabrique vit ce qui suit :

L’urgence des travaux, l’importance des sommes nécessaires pour atteindre le but imposé à la fabrique, sont-elles bien appréciées? Ce qui, selon la fabrique, prouve que non, ce sont les rapports précédents et l’opinion des hommes d’art qui ont examiné de près l’édifice et les travaux à faire. En effet, dans son rapport du 23 juin (et non 23 juillet), 1841, Mr l’architecte Remont disait quant à ces travaux, autres que ceux de la tour, qu’on pourrait les distribuer en 4 ans, à porter de 1842. Dans leur rapport du 28 mars 1844, Mr Remont et Jamolet (?) estiment qu’ils pourraient être exécutés en 4 ou 5 ans. Maintenant et à partir de 1847, ce serait en quinze années qu’on voudrait les distribuer! Il n’y a cependant aucune raison de croire que messieurs les architectes délégués se seraient trompés dans les deux premiers rapports que nous venons de citer. Et pour ce motif plausible le conseil de fabrique est en droit de faire valoir l’urgence deux fois constatée et constatée simultanément par les architectes de la ville et de la province. Je ferais remarquer que la fabrique attribue à cette fixation d’époque une portée qu’elle n’a pas, elle croit voir dans ces 4 ou 5 ans une déclaration d’urgence, tandis que j’ai seulement dit que l’on pouvait sans inconvénient distribuer ces travaux en 4 ou 5 ans, en commençant toutefois par exécuter ceux de la tour, dont l’urgence était bien constatée. Ce laps de temps a été déterminé par moi comme un minimum en déan lequel on pouvait exécuter ces travaux et non comme un maximum; en effet, que l’on examine de près les travaux à faire et l’on sera convaincu qu’il n’y a pas le moindre danger pour la sûreté publique ni pour le temple lui même, de les(?) exécuter dans un espace de temps de 15 à 18 ans. Les meneaux des croisées sont rongées par le temps, ils doivent être renouvelés, mais ils sont tellement bien soutenus par les barres de fer placés en tous sens qu’il n’y a pas le moindre danger d’ici à 15 ans de les voir même se détériorer

davantage. Le même raisonnement peut se faire pour les frontons et les contreforts, ils doivent aussi être renouvelés en majeure partie, mais aucune partie ne menace de s'écrouler. Relativement aux toits, ils sont encore bons et il n'y a aucune nécessité de les exécuter avant 5 ou 6 années en commençant par les parties les plus mauvaises. Quant aux travaux de la tour, les parties les plus défectueuses ont été exécutées; c'était celles de l'octogone et des tourelles qui y sont adossées; et à cet égard, comme je puis parler de cet objet avec connaissance de cause, ayant assisté la fabrique de mes conseils dans l'exécution de tous les travaux, je suis à même de déclarer que les ouvrages qui restent à faire à cette tour peuvent être exécutés sans le moindre inconvénient en 3 ou 4 années; mais on doit nécessairement mettre la main à l'oeuvre au printemps prochain, parce que c'est la partie la plus défectueuse de cet édifice. Sur le second point, le devis des travaux supplémentaires à exécuter au chœur. Le 1er devis estimatif repris le 27 mars 1845 et transmis à la ville par la fabrique s'élève à 3103 fr. Le devis supplémentaire transmis à la ville le 7 janvier dernier, s'élève à la somme de 3675 francs. Je remarque dans ce second devis estimatif des objets déjà mentionnés et estimés au premier. Ainsi les 8 statues, la sculpture des 8 chapiteaux et les lambris sont compris dans le premier devis pour 2120 francs; ils le sont également dans le second. Si l'on (...) ces objets du 2e devis on trouve que ce devis, de 3675 francs, se réduit à 1555 francs. Quant à l'urgence de faire ces travaux rien n'est plus inexact; les meneaux des croisées et les nervures sont encore en assez bon état de conservation pour qu'ils puissent encore rester en place plus de 20 ans, les lambris, la théothèque, les statues, les chapiteaux, les culs de lampe, les minarets et arcatures les frises et les lambris sont tous ornements qui ne touchent nullement à la partie solide du temple et que l'on pouvait ajourner sans le moindre danger pour l'édifice. Ces prétendues lézardes, ces morceaux de pierres de sable qu'il a fallu remettre, (voir le rapport de l'architecte de la fabrique) pour rassurer ces constructions sont tout au moins des exagérations pour justifier cette réponse auxquelles je ne puis me rallier. En un mot, tous les travaux que l'on exécute au chœur sont des travaux de pure ornementation et d'embellissement que l'on pouvait suspendre jusqu'à ce que l'on eut rassuré les parties essentielles de l'édifice. Je suis loin de vouloir prétendre que tous ces ouvrages ne sont pas nécessaires pour rendre au temple son caractère primitif; il y a sans doute convenance de les faire et je suis tout aussi porté que qui que ce soit à seconder (?) de tous mes efforts la pensée de rendre à nos anciens monuments leur ancienne splendeur, mais lorsque je suis appelé à constater le degré d'urgence de ces travaux, je dois examiner froidement les choses et les constater telles quelles sont; c'est ce devoir que je remplis.

Liège, le 18 février 1847, signé l'architecte de la ville, Remont.

Détail estimatif pour la restauration du chœur de l'église Ste Croix à Liège

Démolition des arcatures et rétablissement de 2 mètres 60 centimètres couvreurs de meneaux pour la fenêtre du milieu. (25)

Rétablissement des lobes aux 8 fenêtres du chœur, pour une fenêtre C.O. (?) soit pour 8.
(48)

échafaudages nécessaires pour ces réparations (20)

pour l'exécution de huit statues ...

8 chapiteaux en sable pour les colonnettes

9 lambris sous les fenêtres, avec colonnettes et arcatures appliquées, ornées comme
l'indique le plan

21 bases de colonnettes

7 banquettes en pierre de taille

Liège, le 27 mars 1845 signé J. Delsaux.

A messieurs les membres du conseil de fabrique de l'église de Ste Croix à Liège

Messieurs,

En vous présentant les projets pour la restauration du chœur de votre Eglise, j'ai l'honneur de vous communiquer mes observations et le résultat des recherches faites principalement dans le but de rétablir les lignes architecturales interrompues par des restaurations ou dégradées par des changements survenus à la disposition ou à l'ornementation du chœur.

Comme on peut le voir d'après le plan de l'état actuel du chœur, la fenêtre du milieu est coupée par des petites arcatures qui en interrompent l'élancement; le meneau central aussi coupé, est soutenu dans la partie supérieure par une petite voûte mal ajustée. De plus les lobes des premières arcatures ogivales qui récupèrent (?) les meneaux au sommet sont détruits à toutes les fenêtres, il n'en reste plus que quelques arrachements suffisants cependant pour indiquer qu'il y en avait eu autrefois.

Il reste aussi à peu près intacts deux dais qui devaient recouvrir les statues placées à la colonnette principale de chaque piédroit.

D'après le projet de restauration que je vous soumets, messieurs, on rétablirait la fenêtre du milieu comme les autres, en prolongeant le meneau central et en supprimant les arcatures qui n'existaient pas anciennement, car j'ai remarqué, ainsi que pour la petite voûte, que pour les placer, on avait fait des tailles (?) dans les piédroits, qui n'existent pas aux autres, de plus, la différence de couleur et de nature du sable que j'ai constaté à ces parties ne me laisse aucun doute à cet égard.

Les lobes qui existaient aux petites arcatures ogivales seraient aussi rétablies à toutes les fenêtres.

On placerait (?) des statues allégoriques posées sur les chapiteaux des colonnettes qui formeraient le prolongement de celles existantes et qui se raccorderaient (?) avec un lambris à faire sous les fenêtres. Ce lambris serait formé de meneaux simulés (?) , comme sous les fenêtres des chapelles des nefs, il serait continué aussi sous les fenêtres du transept pour se raccorder avec le chœur ; enfin, pour l'exécution je préciserai les détails à l'aide des parties qui existent encore et des nouvelles découvertes que l'on pourra faire, de manière à ce que ...(?) le système une fois admis, je pense aussi étudier un ensemble complet d'architecture, de sculpture et de peinture que l'on exécuterait par la suite ou du moins que l'on aurait en vue(?).

Liège le 27 mars 1849, signé J. Delsaux.

Liège 7 janvier 1847,

“Messieurs les Bourgmestres et échevins de la ville de Liège...

Et pourquoi? Parce que l'oeil ne peut d'abord juger, comme l'eut très bien dit , dès le principe, les hommes de l'art, l'oeil ne peut juger de l'état des contremurs, des maçonneries intérieures - parce que la vérité est qu'en ces sortes de réparation, dès qu'on touche à une partie, tout est forcément à refaire.-

On en a une nouvelle preuve dans les travaux entrepris pour la restauration du chœur . Ces travaux étaient estimés à 3103 francs : eh bien, qu'on voye ces nervures, ces ogives à remplacer, parce qu'elles étaient près de tomber de vétusté; qu'on voye ces contremurs, qu'on voye l'état dans lequel ils se sont trouvés, ainsi que les voûtes qu'ils soutenaient, et les filets et les arrêtes de voûtes; et l'on sera convaincu qu'il faut tripler les chiffres des estimations premières. En effet cette dépense s'élève déjà à 3600 francs et il résulte du devis ci-joint, qu'une somme de 3675 francs est nécessaire pour parachever cette faible partie des travaux, sans qu'on puisse encore assurer qu'elle sera suffisante. Et néanmoins il y a actuellement nécessité absolue d'achever ces travaux entrepris: il y a nécessité de poursuivre ces ouvrages, malgré l'augmentation des dépenses. Ces travaux ne sont pas, comme on le dit et comme on pourrait le croire, des travaux d'embellissement. La résolution adoptée par toutes les administrations, a eu pour but la conservation de l'édifice par la restauration de ses diverses parties dans le style primitif. On conçoit dès lors, qu'il ne s'agit pas seulement de rétablir des contreforts et des murailles : il s'agit d'empêcher la destruction de ce qui est rester entier, la restauration de ce qui menace ruine. Il s'agit donc de refaire ce que le temps avait miné , soit murs plats, soit filets, soit meneaux, soit colonnes, soit voûtures, soit arcades; en un mot, restaurer. Et tout cela constitue bien de grosses réparations dans le sens légal du mot et non pas des embellissements. On a restauré la tour : on a rétabli partie par partie les maçonneries et les détails de son architecture: dirait-on que la Fabrique a fait par là des embellissements? Non, elle n'a fait qu'exécuter le programme, le plan approuvé par l'autorité supérieure et en poussant activement cette belle restauration, elle a suivi l'impulsion que lui donnait l'autorité municipale. La fabrique

n'aura pas à s'en repentir et pourquoi? Parce que l'autorité municipale comprendra que si la fabrique a contribué pour près de vingt mille francs de ses derniers dans cette partie des travaux; il est de toute justice que la commune n'abandonne pas la Fabrique, alors qu'il s'agit des autres parties du même édifice et spécialement de la toiture et des parties inférieures de cette même tour, dont l'importance ressort des chiffres du devis dressé le 16 décembre (...) par l'architecte provincial. L'importance de ces travaux démontre qu'il est impossible à la Fabrique de trouver dans les économies les moyens d'y satisfaire. En effet Messieurs; fut-elle réelle, que peut une économie annuelle de 3000 francs pour des travaux de cette importance, alors qu'il faudrait pouvoir compter sur 10000 francs au moins, par chacune des 12 ou 15 années qu'on suppose aujourd'hui, pour arriver à une restauration complète du monument. Certes la Fabrique ne demande pas mieux que de pouvoir réaliser des économies, même supérieures à celles supputées; mais si on considère que pendant les trois derniers exercices, elle a d'une part, activé autant qu'elle a pu, les recouvrements arriérés, tandis que d'autre part et en vue des travaux entrepris, elle s'est abstenue de toute dépense d'entretien de son mobilier, linges, ornemens etc : que d'un autre côté (et c'est ce qui a particulièrement favorisé les recettes ordinaires:) la plupart de ses bien-fonds avaient été affermés à des prix élevés et parfois exagérés, tandis que les baux renouvelés, accusent une diminution sensible! (...)

En résumé Messieurs, si l'on veut sincèrement la conservation, la restauration de l'église Ste-Croix, et telle est, tout le fait supposer, l'intention du Conseil Communal, alors qu'il a autorisé, ordonné même, le commencement des travaux et forçant la fabrique non pas l'excédent de ses revenus, mais ses propres capitaux, il y a obligation, engagement pris par Lui de venir à son secours d'une manière sérieuse par des subsides annuels et par son efficace intervention près de la province et du Gouverneur. Quelles que puissent être les économies à réaliser par la Fabrique sur ses ressources ordinaires, elles ne seront malheureusement dans aucun sens assez importantes pour que dans l'exécution des travaux aussi majeurs quoiqu'on en dise, aussi urgents, elle puisse se passer du concours des pouvoirs que la Loi, ou leur heureuse sympathie, les convie à l'aider. Le conseil communal en particulier, qui d'ailleurs a son droit de contrôle, sera toujours à même de s'assurer du bon emploi des ressources de la Fabrique et si, par impossible, il venait à être ultérieurement constaté, alors que les nombreux travaux à poursuivre, seraient tellement avancés, qu'elle peut agir seule, la ville aurait certes l'occasion de s'abstenir. En ce moment Messieurs, semblable abstention aurait pour conséquence la suspension indéfinie des travaux si heureusement commencés sous vos auspices et ce n'est pas quand la députation du Conseil Provincial nous fournit une nouvelle preuve de bienveillance, que vous voudrez, par un refus de subsides, nous priver du moyen le plus efficace de solliciter avec succès le concours du Gouverneur. Nous avons pleine confiance, messieurs, que vous daignerez présenter et appuyer notre réclamation à la prochaine réunion du conseil communal et que les 2000 francs que vous aviez proposés en notre faveur, pourront nous être alloués pour 1847.

Par le conseil de Fabrique, le secrétaire, ...

Liège les 4 janvier 1847.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser le devis estimatif pour l'achèvement de la restauration du chœur de votre église et montant à frc 3675. Vous pourrez voir que les ouvrages coûteront une plus forte somme que celle prévue à mon premier devis; mais cette augmentation a été nécessaire, parce qu'il a fallu reconstruire à neuf tous les chapiteaux des fenêtres et des colonnes et gratter toutes les nervures; ensuite il s'est trouvé plusieurs meneaux de fenêtres tellement détraqués que leur ruine me paraissait assurée, si je ne les avais fait rétablir de suite. Une chose à laquelle on ne s'attendait pas non plus, c'est que lorsqu'on a enlevé le badigeon au cul de four de la voûte d'une arcade de droite, on a mis à découverte de fortes lézardes qu'il a fallu boucher avec le plus grand soin, pour rassurer cette partie de la voûte qui périssait; il s'est trouvé des endroits où l'on a dû placer des morceaux de pierres de sable de 20 à 25 cent. de longueur. Enfin, messieurs, la découverte de la théoticca, qu'il est important de conserver et de restaurer pour l'histoire de l'art, (car il n'en existe aucune à Liège), est venue encore augmenter le chiffre de la dépense : d'abord pour la somme qu'elle nécessite pour sa restauration, ensuite pour le ton de décoration qu'il a fallu donner au chœur pour l'harmoniser dans toutes ses parties. Je ne terminerai pas non plus, messieurs, sans vous faire observer, qu'en présence des justes observations qui sont faites par les commissions et les hommes compétents quand les travaux d'art ne sont pas parfaitement soignés, on est bien obligés de faire la dépense qu'il convient pour exécuter convenablement ces ouvrages. Agréez, messieurs l'assurance de mon profond respect.

Signé Delsaux

A messieurs les membres du conseil de Fabrique de Ste Croix à Liège.

Devis estimatif pour l'achèvement de la restauration du chœur de l'église Ste Croix à Liège

1- Six lambris d'arcades en doublures de pierres de sable avec meneaux simulés et sculptures allégoriques aux statues dans les panneaux des arcatures, évalués d'après ceux déjà exécutés à frcs 100, soit pour les six : 600 francs.

Grattage du restant des nervures des murailles : 200.

Construction de deux portes gothiques pour entrer à la sacristie, avec cul de lampe sculptés linteaux et encadrements à moulures en pierres de taille à fr 200 l'une : 400.

Restauration de la théoticca, avec dais sculpté à jour s'élevant à environ la moitié de la fenêtre : 300

2- Sculpture à 8 chapiteaux à 20 F l'un : 160.

Sculpture à 7 clochetons à 45 f l'un : 315.

3- Confection de 8 statues d'un bon style à 200 f l'une, soit pour les huit : 1600.

Echaffaudages et journées de manoeuvres et frais imprévus : 100.

Total : 3675.

Liège, le 4 janvier 1847, signé Delsaux.

N°292

Liège, le 11 octobre 1848

Le bureau des Marguilliers,

A Messieurs les bourgmestres, échevins et membres du conseil communal de la ville de Liège.

Messieurs,

Les travaux entrepris pour la restauration de l'église de Ste Croix se poursuivent avec persévérance. La partie supérieure de la tour et le chœur sont déjà achevés et l'on peut apprécier par la manière dont ces travaux sont exécutés, l'emploi utile et intelligent des sommes qui y ont été consacrées. On s'est occupé plus spécialement cette année de la reconstruction de l'une des grandes fenêtres du transept qui menaçait ruine.

Cependant au fur et à mesure que l'on avance on découvre de nouveaux travaux à entreprendre et l'on peut mieux se convaincre de l'urgence de ces travaux. Récemment encore ainsi que nous le signalions à votre attention par lettre du 19 juillet dernier, on a reconnu l'existence de crevasses et de lézardes profondes dans la voûte et le mur qui avoisinent la grande croisée du transept. Il résulte d'un devis approuvé par Mr. l'architecte provincial, et dressé peu de temps avant la découverte de ces lézardes, qu'une somme de 46,429 francs au moins est indispensable pour achever les grosses réparations urgentes qui sont encore à faire. Le conseil de Fabrique ose espérer, messieurs, qu'en présence d'un semblable état de choses, vous reconnaîtrez la nécessité de lui tenir plus efficacement en aide, et qu'au moment de dresser le budget de 1849, vous lui allouerez sur cet exercice, un subside proportionné aux sacrifices que la fabrique s'est imposés, à l'importance des travaux exécutés, et à la beauté du monument qu'il s'agit de conserver à la ville de Liège et au pays.

Signé le président (?).

N°3121 (1845?)

VILLE DE LIEGE

Au collège des bourgmestres et Province

Messieurs,

Une nouvelle visite des travaux de l'Eglise Ste Croix m'a fait reconnaître que non seulement le parement de la tour est défectueux mais encore la maçonnerie est tellement mauvaise que les assises peuvent être démontées à la main; de plus les assises de la charpente du clocher sont entièrement pourries; on doit donc procéder à la reconstruction de la partie octogonale de la tour. Je dois dire que les travaux s'élèveront à une somme bien plus considérable que celle qui a été déterminée dans le rapport du 25 mars 1844. On peut même dès à présent affirmer qu'elle dépasse la somme de 12000 francs.

L'architecte de la ville : Remont.

Procès verbal d'adjudication de la fourniture de sept mètres cubes de pierre de taille, dite petit granit, à provenir des carrières de l'Ourthe et de Florzé.

Aujourd'hui, quinze février 1800-quarante-cinq, à 11h du matin, les membres du conseil de fabrique de l'église Ste-Croix à Liège, assistés de Sr Delsaux, architecte, seront réunis dans la salle ordinaire des séances, maison pastorale dans les cloîtres de ladite église, à l'effet de procéder à l'adjudication préalablement annoncée par les publications d'usage dans les journaux de cette ville, pour avoir lieu par voie de soumission, de la fourniture de sept mètres cubes de pierres dites de petit granit à provenir des carrières de l'Ourthe et de Florzé, nécessaires pour les grosses réparations de la tour de ladite église Ste-Croix.

La séance ayant été ouverte et déclarée publique, il a été donné lecture à haute voix du cahier des charges contenant les clauses et conditions de cette adjudication, et qui sont les suivantes :

Art : 1er. La quantité nécessaire de pierres à fournir est de sept mètres cubes.

Art :2. Les pierres seront fournies, en tablette pour réparer les seuils et cordons des fenêtres géminées, et en doubleaux pour les angles de la tour. Il est entendu que les colonnettes seront en pierres d'une seule pièce, y compris base et chapiteau.

Art: 3. La pierre doit être de nature calcaire dite petit granit, provenant des carrières de l'Ourthe ou de l'Emblève, elle doit être saine dans toutes ses parties, homogène, bien (...) jusqu'au vif sans flache, moies (dit limés), fils ni veines, ni tâches blanches ou autre défaut qui pourrait nuire à la solidité ou beauté de l'ouvrage.

Art : 4. Les blocs de pierre auront les dimensions qui seront déterminées par le directeur des travaux; ils seront fournis épannelés (débrutis) bien plans, sans flâches ni brêches ou écornure. Ils seront taillés à la grosse pointe sur toutes leurs faces.

Art : 5. Les pierres seront fournies dans le mois de la demande à pied d'oeuvre, sur la terrasse contre l'église et près de la tour, par les soins, aux frais, risques et périls de l'entrepreneur. Elles seront reçues par un délégué de la fabrique, qui aura le droit de

rebuter tout ce qui ne réunira pas les conditions stipulées et sans que l'entrepreneur puisse appeler de cette décision.

Art : 6. Les pierres rebutées devront être enlevées de suites et remplacées dans le délai de quinze jours.

Art : 7.

Art : 8. Les rebuts devront être enlevé de suite, sous peine de l'être d'office aux frais et pour le compte de l'entrepreneur, sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité ni dommages-intérêts.

Art : 9. La présente adjudication sera faite par soumission cachetée et par devant les administrateurs de la fabrique.

Art : 10.

Arti : 11. Les administrateurs se réservent de faire choix parmi les soumissionnaires et de l'agréer en cette qualité sous la ...

Devis descriptif et estimatif des ouvrages à exécuter à l'Eglise Ste-Croix à Liège.

Ouvrages urgents à faire à l'extérieur.

Article 1er - Reconstruction des nervures ogivales des deux grandes croisées de la Croix grecque.

Hauteur 9m60, largeur 6m10 : superficie 58m56 à ...

2- Les six croisées de l'hemicyle exigent des réparations. (...)

3- Les nervures des six croisées des petites nefs exigent aussi les mêmes réparations.

4- Reconstruction de la partie supérieure de la tour, son état est fort mauvais.

5- Huit frontons en maçonnerie de briques. Demi largeur à la base 1m40, hauteur 3m, épaisseur 0.50

6- Frise, superficie moyenne 13.60, épaisseur 0.36

7- Arcades partie en plein cintre, partie en ogive : surface moyenne 21.30, épaisseur 0.36

8- Les plates-bandes en pierre du plafond de la galerie à remplacer par des voûtes surbaissées en maçonnerie de briques. Longueur développée 17.00, développement des voûtes 1.20, épaisseur 0,36.

Portail

Deux parties de 4m, hauteur 5m : superficie de 20. 16

Chapelles

16 parties de hauteur 4m50, largeur 5.5 : superficie 24,45

23- 60 mètres de cheneaux à refaire, (...)

24 - Plomb nécessaire

Améliorations et réparations utiles et nécessaires à faire dans l'intérieur du temple,

indications

1° Faire disparaître les couches de ciment et de chaux qui recouvrent les peintures, les sculptures et les nervures ogivales et les faire rétablir dans leur état primitif. ces ouvrages évalués approximativement à 9500 Fr.

2° Restituer au chœur les nervures en ogives qui régnaient au pourtour des chapelles des petites nefs.

3° Peindre les panneaux de l'hémicycle dans le style des peintures des chapelles et faire disparaître les ordres grecs qui décorent les deux parties latérales.

4° Replacer des vitraux colorés aux croisées de l'hémicycle.

5° Replacer la communication de la sacristie avec le chœur, derrière le maître autel, telle qu'elle était anciennement.

6° Ragrée (?) par la peinture les parties des nervures et des voûtes qui seraient disparates avec l'ensemble de l'édifice, en conservant la couleur pierre jaunâtre pour les nervures des voûtes, le ton grisâtre pour les culs-de-lampe, et le ton blanc laiteux pour les parties unies, de manière à harmoniser le tout.

7° Remplacer l'autel grec vétust qui dépare le chœur par un autel style ogival, et opérer la même amélioration pour les autels des petites nefs.

8° Supprimer les lambris du fond de l'église, les deux crèches, ainsi que les ordres grecs qui décorent les deux portes d'entrée, et mettre le jubé en rapport avec l'ensemble de l'édifice

9° Placer l'entrée de l'église au portail formé sous la tour, par les voûtes des ronds points, afin de rendre l'entrée de ce temple plus facile et prévenir les dangers et les inconvénients de l'entrée actuelle. Par ce moyen, la voie publique se trouverait considérablement améliorée en cet endroit.

Liège, 25 octobre 1840, signé Lemonnier

Devis des ouvrages à faire pour arrêter la ruine de l'Eglise Ste Croix à Liège, et rendre à ce temple la caractère de l'époque de la construction.

Ouvrages urgents à exécuter à l'extérieur

1° Reconstruction des nervures ogivales aux deux croisées de la croix grec; et réparation des croisées de l'abside et des Bas côtés.

2° Reconstruction de la partie supérieure de la tour, des ronds points, etc et ragrément général des autres parties.

3° Reconstruction de sept contre-forts en pierre de taille

4° Ragrément et réparations des murs extérieurs en général et autres contre-forts.

5° Réparations des frontons qui couronnent les croisées des bas côtés, et remplacement des tablettes de recouvrement en pierre de tailles.

6° Réparations générales des toitures, ensembles 3200 mètres carrés.

Liège, le 27 septembre 1840

Monsieurs le ministre,

La commission des monuments publics a visité l'église de Ste Croix à Liège. Elle a soigneusement examiné toutes les parties de cet édifice et spécialement les sculptures, les peintures, les constructions antiques récemment découvertes pendant les travaux de réparations. Les savants qui composent la commission des monuments ont apprécié combien il importe de préserver de la destruction cet édifice, remarquable à tant de titres, et si digne de leur concours. Maintenant la fabrique croit de son devoir de vous soumettre ses vues sur l'adoption d'un plan de réparations et l'expression de ses vœux, pour que vous daigniez appuyer auprès du gouvernement du Roi sa demande de subsides. Elle pense que les travaux devraient être répartis sur plusieurs exercices. On s'occuperait d'abord des

ouvrages les plus urgents; les autres viendraient la seconde à la troisième année. Ces trois séries pourraient être ainsi divisées.

1° Faire disparaître les plâtres et les couches de ciment et de chaux qui recouvrent les sculptures, les peintures et les nervures antiques.

2° Conserver les parties de sculptures de peintures etc qui pourraient être préservées dans le travail.

3° Restituer au chœur et la grande croisée les nervures en ogives qui régnaient au pourtour des chapelles et des petites nefs.

4° Peindre les panneaux du chœur d'un style analogue aux peintures des chapelles.

5° Ragrèer par la peinture les parties des nervures et des voûtes qui se montreraient disparates dans l'ensemble.

6° Faire la première partie des réparations les plus urgentes aux grandes croisées et à la galerie extérieure de la tour.

Paragraphe 2

1° Replacer la communication des sacristies au chœur, derrière le maître autel.

2° Replacer des vitraux coloriés aux croisées du chœur.

3° Rétablir un autel, style ogival, au lieu de l'autel grec qui dépare le chœur, et remplacer de même les deux autels des petites nefs.

4° Faire la deuxième partie des réparations aux grandes croisées et à la galerie de la tour.

Paragraphe 3

1° Supprimer les lambris du fond de l'église et rétablir des ogives comme au reste du pourtour de l'Eglise.

2° Mettre le jubé en harmonie avec l'ordonnance de l'église.

3° Placer l'entrée de l'église au portail formé sous la tour par les voûtes antiques des ronds points.

4° Achever les réparations des croisées grandes et petites.

Ces travaux sont indispensables pour arrêter la ruine de ce beau temple et pour commencer à lui restituer son caractère primitif.

(...) L'église de sainte croix était une collégiale. Les biens considérables du chapitre sont devenus la propriété de l'Etat, par suite de la loi suppressive des corporations religieuses. Il y a donc une double raison pour que l'Etat vienne en aide à un monument qui intéresse à titre égal les arts et le culte. Le conseil de fabrique vous prie, monsieur le ministre, de placer l'église de Ste Croix au nombre de celles qui peuvent au plus juste titre réclamer la protection du gouvernement. Il vous prie de lui faire obtenir pour l'exercice de 1841, une somme de Vingt mille francs (fr 20000) pour être employée à la réparation de l'Eglise. (...)

Signé le président du conseil.

Bruxelles, le 21 avril 1840

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 5 décembre, nous avons l'honneur de vous informer que les peintures et les ouvrages de sculpture découverts à l'église Ste Croix sont intéressants : les travaux que le conseil de fabrique de l'église fait exécuter méritent d'être secondés; ces travaux consistent à enlever, des voûtes et des murs, les différentes couches de badigeon, dont ils ont été successivement recouverts et de rendre ainsi à l'édifice son aspect primitif. Le conseil de Fabrique désirerait faire disparaître du chœur, l'autel, les portes, les statues et l'estrade qui ne sont pas dans (...) le style de l'église, placer le jubé dans le fond de l'ancienne chapelle et ouvrir une nouvelle entrée dans cette chapelle. (...)

Signé : le président, etc

N°6 - 16 septembre 1840

A messieurs les bourgmestres et échevins de la Ville de Liège

Messieurs,

par votre lettre du 12 août dernier en 4272, vous nous demandez de vous faire connaître les moyens de rendre à l'église Ste Croix son caractère primitif. Nous nous sommes réunis à cet effet les 21 et 28 août (...).

Nous avons parcouru et examiné avec attention l'intérieur et l'extérieur de cet édifice, et nous nous sommes particulièrement attardés à en saisir le style et à rechercher les moyens propices à lui rendre son caractère primitif.

Nous croyons donc devoir sous ce rapport vous proposer les changements et améliorations ci-après :

1° Faire disparaître les couches de ciment et de chaux qui recouvrent les peintures, sculptures et les nervures ogivales de l'intérieur de l'édifice et les faire rétablir dans leur état primitif, par des hommes d'un talent reconnu.

2° (...)

Signé Lemonnier etc.

VILLE DE LIEGE au collège des bourgmestres et échevins N°770

Messieurs,

Par la lettre en date du 28 juillet dernier le conseil de fabrique de l'église de Ste-Croix, demande mon avis sur les réparations qu'exige cette église et sur les moyens de lui restituer son ordonnance première en conservant les décorations propres à son architecture et en restaurant celles qu'on a récemment découvertes et qu'on pourra découvrir encore.

D'après la visite que j'ai faite de cet édifice je ne puis qu'applaudir à la pensée (...) de la fabrique de Ste Croix en cherchant à ramener ce beau monument à son caractère primitif.

Mais ces travaux très intéressants pour l'art et pour l'histoire me paraissent d'une importance assez majeure pour qu'une commission fut chargée de rechercher les moyens de faire convenablement ces restaurations et d'éclairer la fabrique sur les procédés à mettre en oeuvre à l'effet d'obtenir un résultat aussi complet que possible. il me semble que cette commission pourrait être composée de peintres, de chimistes et d'architectes.

Liège, le 7 août 1840, signé l'architecte de la ville Remont.

Liège le 28 juillet, 1840

Messieurs le bourgmestre et Echevins de la ville de Liège,

Des travaux entrepris uniquement pour l'entretien de l'église de Ste Croix à Liège, ont amené la découverte de peintures et de sculptures remarquables par leur antiquité et par leur importance sous le rapport de l'art.

L'Eglise de Ste Croix est par elle-même un monument digne de fixer les regards du gouvernement par son architecture ogivale et par son caractère propre qui la distingue de tous les temples du même genre. Sa tour, reste précieux de l'ancien château Silvestre, d'une

si haute antiquité, domine le point culminant de la ville, vers lequel se dirigent la plupart des grandes rues de la cité.

L'intérieur de l'Eglise est déparé par des décorations de mauvais goûts qui contrastent avec l'élégance, la légèreté, le fini, la pureté de ses voûtes, de ses colonnes, de toutes ses formes dans leur ensemble.

Depuis la découverte, surtout, des sculptures et des peintures antiques qui la décoraient autrefois au pourtour et qui ont été dérobés au jour pendant des siècles sous des couches multipliées de chaux et de ciment, cet édifice mérite la protection que l'administration communale accorde si généreusement aux beaux arts.

Les soussignés administrateurs de la fabrique de cette église vous prient messieurs de provoquer l'avis de l'architecte de la ville sur les réparations qu'exige l'église de Ste-Croix et sur les moyens de restituer à cet édifice son ordonnance première en conservant les décorations propres à son architecture et en restaurant celles qu'on a récemment découvertes et qu'on pourra découvrir encore.

Signé le président du conseil (de Ste Croix).

Liège, le 25 mars 1844 N°2626

VILLE DE LIEGE

Les soussignés J. Remont architecte de la ville, délégué par le collège des bourgmestres et échevins et D. Jamolet, architecte provincial, délégué par la députation permanente du conseil provincial, se sont rendus les 14 et 15 mars mil huit cent quarante quatre à l'église de Ste Croix, à Liège, à l'effet de déterminer la valeur des grosses réparations à exécuter à cette église. Le devis approximatif qui suit est le résultat de leur examen.

1° Reconstruction des nervures des deux grandes croisées du transept 58 mè 56 centi carrés à 52 F : 6094.40

2° Les douzes croisées des petites nefs et du rond point du choeur demandent des réparations, évaluées 1000.00

3° Réparations à la tour.

- a. 8 frontons en maçonnerie de pierre de sable à 35 f : 280.00
- b. 6 mè de prise en pierre de taille à 30 F : 180
- c. arceaux en plein cintre en pierre de taille estimés 320
- d. Les plates bandes du plafond de la galerie en pierre de taille estimés 300
- e. La corniche du clocher en pierre de taille 37 mè (...) de longueur à 18 f : 666

(...) Ragrément de toutes les parties défectueuses, estimé 200.00. Il y a lieu d'ajouter les toits de la tour qui demandent des réparations 100 mè 80 cent carré à 7 francs.

4° 8 frontons des bas côtés à reconstruire cubant 14 mè de maçonnerie de pierre de taille et briques à 30 francs.

5° 192 mè de tablette à remplacer à 15 f.

6° 8 contreforts à réparer et à y replacer les pierres défectueuses 3.52 mè 80 cent à 6 francs.

7° (...)

D'autres parties sont moins défectueuses mais les travaux devant être fait en plusieurs années suivant la nécessité nous ajoutons d'autres parties moins urgentes et qui pourront être exécutées les dernières.

Choeur 4 parties, nefs deux parties

10° 60 mètres courants de cheneaux à reconstruire à 7 francs.

11° 1260 kilo de plomb pour le cheneaux (...)

Les soussignés sont d'avis, après mon examen, que les travaux ne sont pas urgent au même degré et qu'ils peuvent être exécutés en quatre ou cinq années en commençant toutefois par les restaurations de la tour. Relativement aux travaux de la tour, les soussignés doivent faire remarquer, que l'évaluation qu'ils en ont faite, s'élevant à la somme de 3751 F 60 centimes, c'est-à-dire, 765 F 84 centimes de plus que le chiffre de l'évaluation du conseil de fabrique, doit être considéré comme nos approximations; il est fort douteux que la réparation des parties défectueuses n'entraînent avec elles d'autres parties adjacentes; c'est l'état de la contre maçonnerie qu peut faire juger de cette nécessité; mais cette contre maçonnerie ne pouvant être jugée que lorsque l'on procédera aux réparations des parties défectueuses, force est aux soussignés de mentionner que si le parement de la tour doit être renouvelé la dépense fixée approximativement à 3751 F 60 cent pourrait bien devoir être majorée d'environ deux mille cinq cent francs. dans ce cas la dépense totale serait d'environ 33 mille 500 francs au lieu d'environ 30.000 francs.

Signé l'architecte de la ville Remont et l'architecte provincial Jamolet.

31 janvier 1843

Messieurs les bourgmestres et échevins de la ville de Liège.

Messieurs,

L'intérêt que vous portez à la conservation de l'Eglise de Ste Croix, un des plus beaux monuments que possède la ville de Liège, vous avait engagés dès le 12 août 1840 à nommer une commission chargée d'aviser aux moyens de lui rendre son caractère primitif.

Cette commission s'est acquittée de son mandat, et elle vous a fait parvenir son rapport en date du 10 septembre 1840, dont nous joignons ici la copie.

Après avoir indiqué ce qu'il y a à faire pour rendre à ce beau temple son véritable caractère, la commission finit par dire que des réparations sont indispensables pour arrêter une ruine prochaine de l'édifice.

Justement alarmée, la fabrique a fait dresser par Mr l'architecte Lemonnier un devis estimatif des sommes nécessaires pour parer aux besoins les plus pressants.

Il en résulte que fr 69753⁸⁶ sont indispensables pour exécuter les réparations qui ne peuvent plus souffrir le moindre retard, si on veut maintenir debout cette belle église.

La fabrique, pour engager la ville, la province et le gouvernement à concourir à cette oeuvre qui interesse les arts et la religion, vient de s'adresser à la députation provinciale pour demander à être autorisé à employer un capital de fr 18793.43.

Elle aime à croire que de son côté, la ville s'empressera de porter à son budget une somme égale et qu'elle engagera la province et le gouvernement à accorder des subsides proportionnés à l'importance et du monument et des dépenses élevées qu'il exige, tant pour les réparations urgentes, que pour les modifications à faire, pour lui rendre son caractère primitif, modifications dont les dépenses sont évaluées à fr 45,700. A l'appui de la demande la fabrique joint le budget de 1842 et le compte de 1841, de l'examen desquels il résulte que des ressources ne lui permettent pas de pouvoir entreprendre ces diverses réparations, sans le secours de la commune, de la province et du gouvernement.

Nous espérons donc que vous voudrez bien prendre en mure considération notre demande et avons l'honneur, messieurs, d'être avec une parfaite considération,

Vos humbles serviteurs, Habets(...)

Liège, le 31 janvier 1843.

Devis estimatif pour la restauration de l'Eglise Ste Croix

Achèvement de la tour

Huit persiennes en chêne pour les fenêtres géminées à 50 frcs

Huit plus petites pour les fenêtres des timpans à 15 fr.

trois mètres cubes de bois de charpente en chêne pour les arretiers des timpans, pour consolider la charpente de la flèche.

Remplacer une partie du poinçon brisé et pour redresser les huit arrêtières à 150 frcs.

200 kilogrammes de fer pour ancrs, boulons, tirants, plates-bandes etc

9 mètres courant de plomb d'arrêtière, pour chaque timpan, soit pour les huit 72 mètres courant ayant 30 centi. de largeur et pesant 30 kilogrammes au mètre carré, soit 648 kilog. à 0,60

Le vieux plomb servira pour les frais imprévus.

Toitures en chevrons de chêne, lattis en bois blanc et ardoises neuves de Fumay (...) 1ère qualité.

Un toit de timpan $7.00 \times 0.70 = 4.90$

Un pan de la flèche $13.00 \times 2.00 = 26.00$

Total m. carrés pour un côté 30.90 soit pour 8 côtés semblables $30.90 \times 8 = 247.20$, TOTAL frcs 3029.20

Restauration de l'abside circulaire (...)

Couverture des 2 premières arcades

charpente, vernes et nêres (...) en chêne, lattis et ardoises $12 \times 3.5 = 42$ partie circulaire $5.5 \times 5 = 44$

Total mètres carrés 86.00 à 10 frcs

Chenal en plomb, 22 mètres courant ayant 50 centi de largeur et pesant 34 kilog. au mètre carré, soit 474 kilo à 0.60

Revêtement extérieur de l'abside en pierres de taille et de grès avec pierres à moulures etc 37 mètres de pourtour sur 11 de hauteur et 30 centi de queue soit 121 mètres cubes à 50 francs : 6050.

Cinq fenêtres avec meneaux en pierres de sable à 200 fr.

18 mètres courant de galerie formée de colonnettes avec chapiteaux et bases en pierres ornées, plus la corniche d'amortissement en sable sculpté, à 50 frc le mètre

12 mètres courants de timpans obliques avec arcatures en sable et corniche sculptée à 25 francs

Corniche sculptée en sable sur les côtés 14 mètres courants à 10 frcs.

Fers, ancrés, plomb de scellement et échafaudages et frais imprévus 500

Total pour l'abside de 9974.

Pour remplacer la porte d'entrée de l'église réparer le parvis, y placer une grille et réparer le mur de soutènement vers la rue, le tout indiqué au devis du 2 mars 1844 soit 4765.95.

Réparation au reste de l'église

Reconstruction des nervures des deux grandes croisées du transept 58 mètres 56 centi carrés (...)

Les douze croisées des petites nefes et du rond point du choeur demandent des réparations évaluées à 1000 frcs.

8 pontons des bas côtés à reconstruire cubant 14 mètres de maçonnerie de pierre de taille et de briques à 30 francs.

192 m. de tablettes à remplacer à 19 francs.

Récrépissage général des surfaces extérieures à 85 centi y compris 25 cent pour les échafaudages. 4856 m à ce prix.

12 m. cubes de pierre de taille pour remplacer les parties manquantes à 140 frcs.

Toitures à renouveler

Nefs (...)

N°3709

VILLE DE LIEGE. Au collège des bourgmestres et échevins

Messieurs,

Le 5 décembre courant vous m'avez demandé un rapport sur le point de savoir si les travaux qui restent à exécuter à l'église Ste Croix sont de nature à être divisés, si par exemple, une somme de trois mille francs pourrait y être employée chaque année jusqu'à parachèvement et dans ce cas dans quel délais et en second lieu de constater quels sont les travaux les plus urgents.

Les travaux de grosses réparations sont constatés dans mes rapports du 23 juin 1841 et 25 mars 1844, ils consistent principalement dans la restauration de la tour, le renouvellement de quelques parties de la toiture, la reconstruction des meneaux des deux grandes croisées du transept et de quelques parties des autres croisées, la réparation des contreforts, des frontons, des parements extérieurs des grandes et petites nefs et du chœur, et le rejointoiement général.

De tous ces travaux, ceux comprenant la restauration de la partie octogone supérieure de la tour sont exécutés. Ceux-là seuls ne pouvaient être divisés.

Dans les autres travaux peuvent être exécutés partiellement et au moyen d'une somme de 300 francs et par année et en y employant 12 à 15 années environ, on peut parvenir à les exécuter, sans aucun inconvénient, d'après l'ordre d'urgence suivant:

1° : Les travaux de la partie inférieure de la tour.

Cette partie est circulaire et elle est composée de 7 arcades en y comprenant celles des deux petites faces latérales ; chacune de ces arcades, avec le revêtement du pilier adjacent, peuvent être exécutées séparément, bien plus facilement que les contreforts de l'église St-Martin qui s'exécutent séparément et sans danger.

2° Le renouvellement de quelques parties de la toiture. Rien n'est plus facile que d'exécuter ces travaux partiellement.

3° La réparation des contreforts des frontons, des parements extérieurs, des grandes et petites nefs et du chœur et le rejointoiement général. ces travaux peuvent s'exécuter partiellement; on réparera chaque année, selon le degré d'urgence, 2 ou 3 frontons, 2 ou 3 contreforts, y compris la réparation des parties des parements adjacents.

4° La reconstruction des meneaux des deux grandes croisées du transept et la réparation de quelques autres croisées. Ce travail peut encore s'exécuter partiellement, comme cela a eu lieu à Saint-Jacques, chaque croisée du transept doit être exécutée sans décomposer mais elle ne coûtera pas plus de 3000 francs. De tous ces travaux comparatifs ceux de la tour sont les plus urgents; ils doivent être exécutés les premiers, c'est ce que j'ai déjà constaté le 13 juillet dernier, mais ils ne sont pas d'une urgence telle qu'il soit indispensable de les exécuter dans la première année.

Quant aux toits, ils ne sont pas dans un état tel qu'il soit indispensable de les reconstruire de suite; depuis plus de 4 ans ils ont été jugé défectueux et ils le sont en effet, mais on peut suspendre le commencement de ce renouvellement à 3 ou 4 ans encore sans inconvénients.

Les travaux à faire aux croisées sont les moins urgents , les pierres de sable sont déformées et détériorées mais elles sont soutenues par une quantité de barres en fer qui peuvent les maintenir en place sans danger pendant bien des années.

Je suis donc d'avis qu'avec une somme de trois mille francs par année, les travaux étant conduits avec ordre et procédant toujours par degré d'urgence suffisamment constatée, chaque année on peut parvenir à exécuter les travaux comparatifs dont il s'agit, sans inconvénient ni danger pour la conservation du temple.

Liège, 11 décembre 1846, signé : l'architecte de la ville Remont.

Liège, le 21 juillet 1851

VILLE DE LIEGE. Au collège des bourgmestres et échevins,

Messieurs,

Sur la lettre de la fabrique de l'église Ste Croix en date du 6 juillet une transmise le 23 du même mois, je crois devoir faire remarquer qu'avant de déterminer l'alignement à suivre, il conviendrait d'examiner le plan de la reconstruction du portail de l'église. Je crois donc devoir me référer à mon rapport du 11 avril dernier, communiqué à la fabrique le 16 et auquel elle a répondu qu'elle avait chargé son architecte Mr Delsaux, architecte provincial de présenter un avant-projet du portail.

Signé : l'architecte de la ville : Remont.

Liège le ...26 avril 1851

Le conseil de fabrique au collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous accuser réception d'un rapport de Mr l'architecte Remont qui accompagnait votre lettre du 16 courant (...N°779).

Nous avons chargé notre architecte de faire un avant projet d'accord avec la nouvelle idée produite par monsieur l'architecte de la ville.

Aussitôt que ce travail sera terminé nous aurons l'honneur de vous le communiquer.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos dévoués serviteurs. Signé : Le président.

N°779 Le 16 avril 1851

A la fabrique de l'église de Ste Croix, à Liège

Nous avons l'honneur de vous communiquer copie d'un rapport que vient de nous adresser l'architecte de la ville au sujet de la reconstruction du portail de votre église.

Veillez, mm, en faire l'objet d'un mûr examen et nous informer de la décision qui en sera faite.

N°7808 Liège, le 11 aout 1851

VILLE DE LIEGE Au Collège des bourgmestres et échevins.

Messieurs,

Dans l'examen que j'ai fait de la construction d'un nouveau portail à l'église de Ste Croix j'ai reconnu qu'il serait nécessaire de savoir ce que la fabrique veut faire de l'ancien; il me semble que cet ancien portail, étant défectueux dans plusieurs parties, il y aurait lieu d'étudier en même temps s'il n'y aurait pas possibilité d'en reconstruire la façade sur l'alignement de la petite nef. Quant à moi je pense que cela est très possible, et ayant communiqué cette idée à Mr Delsaux, il m'a dit qu'il allait examiner cet objet et envoyer un nouveau plan s'il y avait lieu. Toutefois il serait nécessaire d'inviter la fabrique à faire examiner cette question pour qu'elle ne soit pas perdue de vue.

L'architecte de la ville : Remont.

Prière à monsieur l'architecte de présenter au collège un rapport sur le plan ci joint de réparation de l'église Ste Croix. Il remarquera que le plan actuel diffère de celui qui aurait servi de boîte (...) au devis du 15 mars 1848, dans lequel la restauration de l'abside circulaire et de la tour figurait pour une somme de F 100036.85 (...). Il y aurait donc lieu de demander le nouveau devis et de le reprendre (...) dans le rapport sur le plan. Cette affaire devient urgente vu l'époque (...).

2 avril 51

Liège, le 6 février 1851

Messieurs (à messieurs les membres du conseil de fabrique)

J'ai l'honneur de vous adresser un plan pour la construction d'un portail à l'abside de la tour de votre église.

La restauration de l'abside étant devenue urgente, je crois qu'il faut profiter de cette nécessité pour améliorer l'entrée de l'église, la voirie et surtout les abords de cette entrée. Il faut me paraît-il, céder à la ville un terrain qui lui sera précieux et dont elle suara probablement tenir compte afin d'accorder à la fabrique des subsides pour la mettre à même de réaliser dans un bref délai les améliorations que je propose.

Selon mon projet on céderait d'abord à la voirie une surface de trente cinq mètres carrés environ, en suivant le tracé indiqué au plans ; on restaurerait l'abside et on reconstruirait les deux anciennes murailles difformes et irrégulières, mais qui sont cependant absolument nécessaires pour contrebuter les arcades qui supportent la tour; enfin on établirait un nouveau portail moins dangereux que l'ancien pour l'entrée de l'église. On aurait au surplus l'avantage d'entrer par le fond de l'église, chose infiniment préférable sous le rapport de l'aspect, de la convenance et des utilités intérieures.

Je n'ai pas encore dressé le devis du profit, mais j'estime à 25 ou 30 mille francs les travaux qui sont l'objet du présent et qui nécessairement comprendront la restauration de l'abside, des murs de soutènement, la reconstruction des murs contrebutant la tour, ensuite l'établissement du nouveau portail et de la nouvelle entrée.

Recevez messieurs, l'assurance de mon profond respect.

L'architecte de la province : signé Delsaux.*1

Devis estimatif pour la peinture à fresque, d'après les procédés employés en Allemagne, de la 3e chapelle de droite de l'église de Ste Croix à Liège.

Peinture de dix figures historiques représentant Moïse tenant la table de la loi. (...)

Deux figures de plus petite dimension, représentant des anges symboliques et à peindre dans les champs ogivaux de la rangée supérieure, peinture de la rosace qui se trouve au dessus de ces deux ogives, ornements à peindre sur les vides qui se trouvent en dessous de la fenêtre ogivale de la chapelle.

Peinture et dorure des principaux ornements et moulures de l'autel. 200 frcs

Peinture des arabesques avec figures qui se trouvent dans les voûtes ogivales. 300

Dorure des ornements et nervures de la voûte, peinture et dorure des petites figures qui se trouvent dans l'encadrement des six ogives de la rangée inférieure. 100

Voyage de Messieurs(...) Missen et Heilbig dans les principales villes de l'Allemagne (...) pour l'étude des procédés de la peinture à fresque ainsi que pour l'étude du style de l'ornementation des édifices religieux du moyen âge 1200 chacun.

Total francs 4850

... à mon rapport du 27 juin 1850.

Signé Delsaux.

Messieurs,

Le conseil de fabrique de l'église Ste Croix à Liège ayant pris connaissance d'une circulaire ministérielle insérée au n°1128 du (...) et relative à l'aménagement des beaux-arts s'est adressé au gouvernement dans le but d'obtenir un subside pour rétablir les peintures murales qui ornaient autrefois cet édifice et dont plusieurs (...) parfaitement conservées indiquent assez ce qu'elles peuvent présenter de mérite sous le rapport de l'histoire de l'art.

A l'appui de sa demande la fabrique exposait les dépenses qu'elle a déjà faites à ce monument et qui s'élèvent à plus de 40000 frcs.

Le gouvernement appréciant la portée de cette proposition alloue une somme de 1200 frs à Ms Missen et Heilbig, peintres désignés pour exécuter les peintures en question, pour les mettre à même de faire ensemble un voyage en Allemagne afin d'y admirer (...) les fresques qui décorent les édifices publics et de s'initier aux procédés pratiques de cette branche de l'art du dessin.

Le gouvernement stipule comme condition que cette allocation serait considérée comme constituant sa part d'intervention dans la dépense qu'occasionnent les peintures murales de la 3e chapelle de droite de l'église Ste Croix.

(...)

Signé : le gouverneur.

Bruxelles, le 7 octobre 1850

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître le résultat de la visite que récemment nous avons faite à l'église Ste Croix à Liège.

En ce moment on est occupé à réparer les nombreuses et larges crevasses des voûtes de la nef droite ainsi que les deux entrecolonnements les plus rapprochés des jubés. Les autres travaux exécutés cette année, dont la restauration des trois chapelles des bas côtés droits et la reconstruction des fenêtres adjacentes.

Les fonds disponibles en 1851, seront employés à restaurer la partie inférieure de la tour qui se trouve dans un état déplorable.

Nous n'avons que des éloges à donner, Monsieur le ministre, au sujet du soin intelligent qui préside (...) aux travaux en voie d'exécution à l'église de Ste Croix.

Signé Le président, etc

N°6959 Liège, le 1er juillet 1850

VILLE DE LIEGE au collège des bourgmestres et échevins

Messieurs,

J'ai visité avant-hier en détail les travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Ste croix et j'ai remarqué que l'on observait aucunement la direction que j'ai donnée, de commun accord avec Mr l'architecte provincial, par procès verbal du 22 octobre 1849.

En effet, ce procès verbal constate que les travaux les plus urgents à exécuter sont ceux de la tour et le renouvellement des ardoises de la toiture, tout au contraire la fabrique fait grater et repeindre les voûtes, exécuter les ornements des bas reliefs et des statues.

Je crois devoir appeler votre attention sur cet objet.

Quant à moi je ne peux que recommander comme très urgents les travaux à faire à la tour, dont les parties menaçaient ruine et la couverture des toits, qu'un tourbillon de vent peut arracher d'un moment à l'autre.

Signé : l'architecte de la ville Remont.

Liège, le 9 juillet 1853 N°922

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre du conseil de fabrique de l'église de Ste Croix qui annonce qu'elle a fait confectionner un modèle de nouveau portail et de tous ses accessoires.

J'ai examiné ce modèle qui me semble assez bien conçu à l'exception que l'entrée étant placée dans l'angle rentrant produira mauvais effet. D'un autre côté on n'a pas indiqué de

quelle manière serait construit le perron qui doit conduire à l'église et comment il se raccordera avec la voirie : il n'est donc pas complet.

J'ai remarqué aussi que ce portail est surmonté d'une construction en tour ronde, qui, pour la symétrie, a été répété du côté opposé de la tour (...). Ces travaux me semblent devoir coûter une somme considérable, dont la fabrique n'a pas envoyé les devis.

Je crois devoir me référer pour le surplus à mon rapport du 5 février dernier et mentionner que la fabrique fait renouveler (...) la fenêtre du portail et restaurer l'intérieur de la loge supérieure et cela avant qu'on ait pris une résolution à ce sujet.

Cette manière de travailler ne me paraît pas normale.

L'architecte de la ville, Remont.

N°1651

Monsieur le gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer le projet pour la construction du nouveau portail à l'église de Ste Croix à Liège, que vous avez bien voulu nous soumettre par ajustille (...) du 18 octobre dernier, 1ere division N° 11,698.

L'ensemble de ce projet est convenable, mais l'architecte devra en étudier les détails avec le plus grand soin, avant de faire mettre la main à l'oeuvre. Il est à remarquer notamment que la porte d'entrée ne peut être placée au point a. On devrait, pensons-nous, augmenter le nombre des marches vers la rue et faire avancer quelques marches vers l'intérieur, afin de ménager un palier pour cette porte.

Depuis longtemps déjà, monsieur le gouverneur, nous avons reconnu sur les lieux l'utilité incontestable du projet proposé et par conséquent, nous ne pouvons qu'appuyer de tout notre pouvoir la demande de subside adressée à la province et à l'état.

Signé le président , Turfo, etc

Liège, le 7 juin 1854 N°9836

VILLE DE LIEGE au collège du bourgmestre et échevins

Messieurs,

J'ai lu avec attention la lettre de la fabrique de l'église de Ste Croix en date du 27 mars 1854 et je n'y ai rien vu qui fut de nature à modifier mon avis du 3 octobre 1852, à l'exception

qu'en ce qui concerne les toits, la fabrique dit qu'en faisant de tels réparations aux frontons des façades latérales on y fera les renouvellements nécessaires.

Je persiste toujours à croire qu'il fallait commencer par reconstruire les frontons et renouveler les toitures du côté de ces frontons avant de reconstruire les fenêtres dont l'urgence était beaucoup moins grande, et ce, conformément à l'avis que la commission des monuments avait exprimé dans son rapport du 9 (...) 1849. Mais ...

VILLE DE LIEGE , extrait du registre aux délibérations du conseil communal.

Séance du 11 aout 1869, où étaient présents : Mss Poirot, Bourgtre,...

Le conseil,

Vu la dépêche de M le gouverneur de la province en date du 4 avril dernier, par laquelle ce haut fonctionnaire informe l'administration communale qu'en présence de l'opposition motivée de la part du comité des membres correspondants de la commission royale des monuments, de cette commission même, que rencontre l'idée de démolir l'ancien portail de l'église Ste Croix, M le ministre de l'intérieur estime, d'accord avec son collègue de la justice, que cette idée doit être abandonnée et, par suite, qu'il y a lieu de modifier le plan d'alignement approuvé par arrêté royal du 30 janvier 186?. Considérant que la réalisation de l'alignement approuvé réduira seulement de 14m20 à environ 9m25, la profondeur de l'ancien portail de l'église;

Considérant que, pour restaurer convenablement cette partie de l'édifice, il faut procéder à des démolitions à l'occasion desquelles cette réduction peut s'effectuer sans inconvénient tout au point de vue de la solidité du monument que sous le rapport de la conservation de son style.

Considérant qu'en faisant droit à la réclamation du comité, on ne restaurera pas l'église suivant le plan approuvé par la commission des monuments, qu'il faudra rouvrir l'ancienne entrée aujourd'hui bouchée, y placer une porte, et que de cette façon, l'on apercevra deux portails côte à côte, ce qui produira un effet au moins étrange; considérant que cet ancien portail devient de plus en plus compromettant pour la liberté publique et qu'il serait imprudent d'ajourner sa restauration;

Considérant que sa démolition ne peut compromettre la solidité de l'édifice;

Considérant qu'il importe au point de vue de la circulation d'élargir la rue Ste Croix; sur la proposition du collègue du bourgmestre et échevins et de l'avis conforme de la commission des travaux publics, décide qu'il n'y a pas lieu de modifier le plan approuvé par arrêté royal du 30 janvier 1860.

Signé séance tenante : le secrétaire communal.

Le 29 juillet 1865 N°1592

Au collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège

(...) que rencontre l'idée de démolir l'ancien portail de l'église Ste Croix, M le ministre de l'intérieur estime, d'accord avec M le ministre de la justice, que cette idée doit être abandonnée et que par suite, il vous prie de servir le conseil d'un projet modifiant l'alignement adopté par arrêté royal du 30 janvier 1860 et par lequel une partie du portail doit être incorporée à la voirie.

Je ferai d'abord remarquer qu'il n'est pas question comme le comité le prétend dans son rapport du 23 octobre 1864, de menacer dans son existence l'ancien portail de l'église. La réalisation de l'alignement approuvé a seulement pour conséquence de réduire à environ 3m25 la profondeur du portail qui en a actuellement 4m25. D'un autre côté il importe de ne pas perdre de vue que le portail devient de plus en plus compromettant pour la sûreté.

Or, cette opération ne peut s'effectuer qu'en en démolissant une bonne partie.

En effet, l'angle ouest-nord porte à faux. il est lézardé dans la partie supérieure, et ce n'est qu'à l'aide de forts ancrages qu'il reste debout. Il suffit que deux ou trois ancres cèdent en se dilatant pour exposer les passants aux plus grands dangers.

Les parements extérieurs de la façade occidentale tombant de vétusté, doivent être reconstruits à neuf. En examinant avec attention le portail on constate que les eaux de pluie pénètrent dans les murs, qu'on voit des pierres en délit (...)

JE crois aussi que l'intention de l'administration de l'église est non pas de restaurer le portail tel qu'il existe aujourd'hui pour le motif qu'il n'a plus de raison d'être depuis que l'on en a construit un à côté, mais de le convertir en chapelle.

De plus il est à ma connaissance que sur le plan approuvé par la commission des monuments ; pour la restauration de l'église, l'ancienne entrée du portail en question est supprimée et remplacée en partie par un fenètre semblable à celles des chapelles longeant les bas cotés et placée au même niveau. Or la réalisation de cette fenètre est impossible si l'on ne fait pas disparaître l'arcade de l'ancienne entrée.

ARCHIVES DE L'ETAT DE LIEGE

Eglise ste croix à Liège 1853

Devis estimatif pour la construction d'un nouveau portail avec abside et mur de soutènement vers la rue devant Ste Croix.

-Pierre de taille de granit à frc 80 le mètre

-Moultures réelles

- 10 colonnettes avec base et chapiteaux
- 4 colonnettes avec base engagée
- 2 colonnettes avec base de coin
- 50 têtes supportants les arcatures
- 2 culs de lampe et deux clochetons
- Doubleaux pour le mur de soutènement
- Maçonneries en moellons
- Pour la pose des pierres taillées
- 40 mètres cubes de pierre d'avoine
- 6 " " de pierre de sable
- Bois de charpente chêne
- pour la main d'oeuvre
- 5 fenêtres (...) faion (...)
- 529 kilo de fer de fenêtre et agraffes
- verre demi blanc et plomb
- plomb laminé pour cheneaux pesant...
- 45 mètres carrés de toiture à fer à 7 frc le mètre
- 40 mètres carrés de voûte intérieure sur portail
- 130 mètres cubes de déblai intérieur et extérieur
- Plomb de scellement et journée de placement
- Pour frais d'échafaudages, imprévus et décoration : ...

Liège, le 12 novembre (?) 1850

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser comme avant-projet un plan de la restauration et des abords de l'abside du choeur de votre église.

La restauration de l'abside étant devenue urgente je vois qu'il faut profiter de cette nécessité pour améliorer l'entrée de l'église, la voirie et surtout les abords de cette entrée. Il faut, me paraît-il, céder à la ville un terrain qui lui sera précieux et dont elle saura probablement tenir compte afin d'accorder à la fabrique des subsides pour la mettre à même de réaliser dans un bref délai les améliorations que je propose.

Selon mon projet on céderait d'abord à la voirie une surface de 46 mètres carrés environ en suivant le tracé indiqué au plan par des hachures bleues; on restaurerait l'abside et on reconstruirait les deux anciennes murailles difformes et irrégulières, mais qui sont cependant absolument nécessaires pour contrebuter les arcades qui supportent la tour, enfin on établirait un nouveau portail moins dangereux que l'ancien pour l'entrée de l'église et on aurait au surplus l'avantage d'entrer par le fond de l'église, chose infiniment préférable sous le rapport de l'aspect, de la convenance, et des utilités intérieures.

A messieurs les membres du conseil de Fabrique de Ste Croix. *1 (Delsaux)

Lettre du 15 octobre 1856

(...)

3° Où en est l'affaire du portail dont je vous entretenais, ce dernier lieu, par lettre du 3 de ce mois, 1ere div : N° 14290.

M les bourgmestres et membres du conseil de fabrique

Le conseil de fabrique de l'église Ste Croix apprenant que le (...) vient de nouveau rappeler sa demande de subside pour (...) à construire une nouvelle entrée à son église.

Il ne s'agit pas de travaux d'embellissement à exécuter dans l'intérieur de l'église, il s'agit au contraire de construire un portail, pour remplacer une entrée très dangereuse et très incommode par une très belle et très facile.

Il s'agit surtout pour l'administration communale de rendre possible l'abaissement du pavé faisant monticule vis à vis de l'entrée de l'église, montée très difficile pour le chariage et qui avait été nécessité pour rendre possible l'entrée au temple.

Il s'agit en second et toujours dans l'intérêt de la ville de donner un débouché beaucoup plus développé (...).

Fabrique de l'église de Ste Croix, copie

Liège, le 14 janvier 1855

Messieurs,

Nous prions l'administration communale à la veille de faire son budget d'accueillir le résumé des considérations qui militent, pensons-nous, en faveur d'un subside de la part de la ville, pour la fabrique de l'église Ste Croix.

Le redressement et l'élargissement de la voirie au débouché de la haute sauvenière se lie nécessairement à la construction d'un nouveau portail et d'une nouvelle entrée à l'église Ste Croix.

Du plan et des changements approuvés par la commission royale des monuments publics et soumis à la régence, il résulte un élargissement considérable de la voirie, puisque la rue de la haute sauvenière et la rue devant Ste Croix y gagnent 35 à 40 mètres superficiels de terrain dans un carrefour des plus fréquentés, et qui, par son état actuel, est des plus dangereux.

La construction du nouveau portail est indispensable pour remplacer l'entrée périlleuse de l'église et pour consolider et conserver la tour monumentale, l'un des plus beaux ornements de la Cité.

Daignez considérer, MM, quels sont les moyens d'exécution.

Le gouvernement veut y contribuer pour 8000 francs, la Province y participe pour 2250

francs, la fabrique satisfaisant aux propositions du gouvernement y emploierait les fonds à prendre partie sur ses revenus, partie sur les ressources d'un emprunt dont elle demande l'autorisation. Mais ce concours demeurera infructueux, si la ville ne consent point à voter le 6500 francs, somme indiquée pour sa côte part par le gouvernement.

La ville, nous l'espérons, Mrs., appréciera l'utilité du projet; elle ne voudra pas en faire manquer l'exécution par un refus de ce subside : elle daignera prendre en considération les sacrifices que la Fabrique s'impose pour sa part, en cédant son terrain à la voirie et en construisant le mur de soutènement, longeant l'élargissement des rues, mur qui à lui seul, exige une dépense de 5535 frs, suivant le devis des travaux.

En sorte que, de compte fait, l'intervention de la ville sur les bases ci dessus rappelées, balance, à peine, les coûts que l'exécution du portail procurera à la voirie.

Nous recommandons Mrs, avec confiance, à votre sollicitude l'allocution, sollicitée par la fabrique, de la ville comme base de l'assentiment du gouvernement et de la province à concourir à ces travaux.

Signé : La fabrique.

Portail Ste Croix, Liège 31 mai 1856 N°202520 (?)

Monsieur le gouverneur,

Le conseil de fabrique de Ste Croix a pris communication de votre dépêche du 28 ... mois (N°6446) ainsi que des pièces de plans que nous avons l'honneur de vous renvoyer.

Le plan de portail, proposé par le conseil doit-il être approuvé ?

Sur cette question, Mr l'architecte provincial se prononce pour la négative, le 20 mai 1856. C'est de la part de Mr Delsaux, nous devons le dire, un singulier revirement d'opinion.

Pour réponse à ce dernier avis de Mr Delsaux qui est en opposition directe avec ses avis précédents, nous présentons et recommandons à votre délicate attention les motifs qui ont déterminé la résolution du conseil et qui sont consignés dans le rapport en date du 5 janvier 1856, rapport ci-joint. (N°8)

Nous ajouterons, M. le gouv., quelques nouvelles observations sur les motifs consignés par M. Delsaux dans son rapport du 20 mai de cette année. (N°7)

Il s'agit, selon ce rapport, de modifier le monument dans une de ses parties les plus essentielles,

l'ancien portail peut servir : il peut être amélioré en modifiant les anciennes marches et en faisant servir une ancienne porte latérale pour laisser/libérer (...) les facilités nécessaires

M. Delsaux propose ensuite l'examen et l'essai de ces modifications et il joint à son rapport le dessin de la restauration de la façade de l'église dressé par lui en juillet 1855 et qui conserve l'ancien portail.

M Delsaux propose donc de ne pas approuver le plan de nouveau portail; d'essayer de refaire l'escalier de l'ancien; et de s'occuper, avant tout, de l'ornementation du grand fronton du transept.

Une première observation qui ne paraît pas sans valeur pour (...) répondre à M. Delsaux, c'est que son rapport ne présente (...) aucune réflexion critique sur le mérite du nouveau portail, sur son effet architectural, sur le plan, sur l'élévation, sur la conception en elle-même. C'est l'ancien portail qui préoccupe M. Delsaux et la possibilité d'y loger un escalier concevable!

Pour démontrer cette possibilité, ce qu'il faudrait, avant tout, ce serait un plan justificatif de cette

Or le plan n'existe pas. Et pourquoi? Tout simplement parce qu'il n'est pas possible. N'a-t-il pas été, depuis quinze ans, essayé sur le papier et sur le sol de toutes les manières imaginables?

Les dimensions du portail sont insuffisantes. Elles se refusent au développement des degrés nécessaires (...) Pourquoi faire des frais, ne dussent-ils coûter que 2100 frs, quand le compas et l'échelle des plans suffisent pour s'en convaincre.

Examen fait de la difficulté, que voulait M l'architecte Lemonnier dès 1840?

"Plans (...) d'entrée de l'église sous la tour sous les voûtes du rond point, afin de rendre l'entrée du temple facile et prévenir les dangers et les inconvénients de l'entrée actuelle."
(Rapport de M Lemonnier en date du 25 novembre 1840, intitulé:

"Réparation et amélioration indiquées par la commission des monuments publics")

Après Mr Lemonnier et la commission des monuments, vient M. Delsaux qui en 1844 présente un plan de nouvelle entrée pour "remplacer l'entrée actuelle très étroite et très rapide (?), l'entrée nouvelle présentée en plan coupé faisant face à la rue dessous (...) St Hubert et offrant un dégagement convenable".

En 1851, nouveau rapport de M. Delsaux dans le même sens.

Enfin en 1853 le même architecte écrit de nouveau : "la construction d'un nouveau portail est devenue impérieusement nécessaire pour l'entrée de l'église"

Que s'est-il passé depuis cette manifestation si nette, si tranchée?

D'accord que la nécessité et l'emplacement du nouveau portail,

sur les diverses combinaisons étudiées pour satisfaire tout à la fois...

1856 Rapport au conseil de fabrique sur la construction d'un nouveau portail.

Messieurs,

L'accès de l'église est si difficile, si défectueux que tout le monde est d'accord sur la nécessité de le changer. De longues études ont été faites à ce sujet. Elles ont eu pour

résultat que l'abord de l'église doit être déplacé; qu'il faut bâtir un nouveau portail, et que l'emplacement convenable à cette construction est l'espace formant l'angle droit entre le fond de la petite nef et le soubassement de la tour.

Cette construction, d'après les plans que j'ai l'honneur de vous présenter, s'élèverait en retraite du portail actuel.

D'après ce projet, la voirie avait beaucoup à gagner: la rue en face du nouveau portail serait élargie, serait longée par un trottoir commode et d'une grande utilité dans ce passage si resserré et si fréquenté, par les charrettes à houilles surtout.

Ce changement de l'entrée de l'église permettrait de faire disparaître le monticule que le pavé présente à la rencontre du portail actuel et d'établir le nouveau pavé sur une pente régulière.

Le carrefour de la Haute Sauvenière serait régularisé et agrandi de tout le terrain repris de la terrasse qui actuellement fait sur le carrefour une saillie en angle droit et rend la circulation difficile et dangereuse.

La voirie et les abords de l'église seraient donc beaucoup améliorés.

Voyons maintenant les principales dispositions à la construction nouvelle.

Le trottoir limitrophe de la rue, s'élève d'une marche en face de l'entrée du portail, se prolonge jusqu'à la rue haute Sauvenière et pourrait se prolonger utilement le long de cette rue très passante.

La porte d'entrée du portail est établie entre deux contreforts semblables à ceux sur rond point. Dans la profondeur de ces deux contreforts s'élèvent les colonnettes et l'ogive qui forment la porte donnant accès au porche, au moyen de cinq marches. La grille du porche ferme cette première baie, au haut de ces cinq marches.

Le porche occupe tout l'espace disponible entre cette première rampe de cinq marches et la seconde rampe composée de sept marches, aboutissant au palier qui précède la porte proprement dit de l'église.

Ces treize marches, profondes et peu élevées, occupent avec le porche, un espace double en profondeur, de l'espace de l'ancien porche.

L'entrée nouvelle sera donc autant facile et commode que l'entrée actuelle est difficile et même dangereuse.

L'ancien portail a si peu de développement, il est si resserré(?) entre la rue et la nef de l'église qu'il ne se prête absolument à aucune combinaison d'escalier convenablement praticable. Aussi, le conseil de fabrique, après avoir étudié et fait étudier les moyens d'amélioration, est-il convaincu de l'absolue nécessité d'abandonner cette entrée, de la supprimer et de transformer l'ancien portail en une chapelle, où seraient très bien placés les fonds baptismaux.

L'examen de la question de savoir s'il serait possible de démolir l'ancien portail a fait reconnaître que la construction de l'église exige la conservation de cette partie de l'édifice, parce qu'elle contre-boute les grands arceaux et les voûtes de la nef principale qu'on mettrait en péril de s'écrouler, si l'on touchait aux murs du portail, lesquels lui servent de contreforts.

L'intérieur et les dispositions de l'ancien portail qui sera une chapelle correspondent d'ailleurs, à l'intérieur, aux dispositions du portail qui est vis-à-vis, au côté droit de l'église : les deux tribunes supérieures se correspondent également et produisent, dans l'église un effet symétrique, un effet d'optique très remarquable qui ne contribue pas peu à la beauté, à la richesse de l'ensemble.

L'établissement de la nouvelle entrée, avec d'autres avantages, procure celui d'arriver dans le temple par le fond de la grande nef, par le juste milieu, en face du chœur, et par conséquent, de saisir d'un coup d'oeil l'ensemble de la perspective et des belles proportions du vaisseau.

Cette bâtisse aura aussi pour effet d'ajouter à la solidité des masses qui supportent la tour et de remplacer les mauvaises murailles qui dégradent à la fois le dedans et le dehors de cette partie de l'édifice, restée inachevée depuis des siècles*¹, restée aussi comme séparée de l'église par le mur et la grille établis sous le jubé.

La nouvelle disposition agrandira donc beaucoup l'espace toujours trop restreint pour la foule qui s'y parle aux jours de grandes solennités.

Ces observations prouvent que le projet n'a pas seulement pour objet l'amélioration des abords, il doit aussi contribuer à l'embellissement et à l'agrandissement du sas au dedans. Jettons actuellement un coup d'oeil sur l'effet de la construction quant à son aspect extérieur.

Une première observation dont le dessin de la façade prouve l'exactitude, c'est qu'il y a parfaite harmonie entre le vieux et le nouveau. Aucune partie de la nouvelle construction ne contraste avec ce qui existe ; l'une se lie à l'autre tellement que cela ne paraît être que l'achèvement du plan primitif. A vrai dire, la nouvelle construction se compose de parties exactement copiées de ce qui existe :

Contreforts, colonnettes, arcatures, croisées, corniches, galeries, tous les détails de la nouvelle bâtisse sont la reproduction fidèle des détails dont la restauration récente a fait apprécier tout le mérite artistique.

La disposition des contreforts nouveaux semblent n'être que la continuation jusqu'au sol des lignes verticales de la tour, l'oeil s'élève graduellement d'ogive en ogive du bas jusqu'au sommet de la tour, et toutes les parties de la hauteur, exactement superposées, forment un ensemble pyramidal, très régulier et très satisfaisant.

La courbe, portion de cercle, qui relie la face du portail à sa face latérale est semblable à l'une des parties courbes du rond point, et surmontée comme celle-ci d'une platte bande ogivale, d'arcatures et d'une galerie à colonnettes.

Il était indispensable, pour donner au trottoir ainsi qu'à l'élargissement de la voirie une forme convenable, de couper l'angle du portail : la partie courbe, inscrite entre deux contreforts donne ce résultat en même temps qu'elle sert heureusement de transition entre

¹ **“La restauration de la tour déjà faite, écrivait M. Delsaux en 1853, exige le complément (le nouveau portail) ce complément immédiat, pour assurer la durée et pour terminer... cette partie de l'église, dont les murs actuellement en grès déformés et en ruine appellent au plus tôt une restauration radicale.”**

la rotonde de l'abside et les lignes droites du nouveau portail et de la face latérale de l'église. Elle ne peut d'ailleurs produire qu'un bon effet, vue du point où elle sera aperçue, en même temps que la rotonde.

Elle pourra aussi être répétée de l'autre côté de la rotonde, ainsi que l'indique sur plan le pointillé rouge. L'effet symétrique de ces constructions serait complet. Inutile d'ajouter que cette seconde partie des constructions n'est ici indiquée que comme projet qu'il serait satisfaisant de voir réaliser dans un avenir prochain.

Le système des contreforts adopté par le projet, établit l'uniformité dans tout le pourtour de l'édifice. Il offre aussi l'avantage d'arrêter convenablement les lignes horizontales du soubassement du rond point et celles de la terrasse que ce soubassement surmonte.

Le projet soumis au conseil semble donc résoudre le problème et atteindre le but proposé!

Liège le 5 janvier 1856, Signé Dewandre (le président du conseil de fabrique).

Conseil de fabrique de Ste Croix, séance ... du 29 mai 1854

... ayant pris connaissance de la dépêche de M. le Gouv. de la province en date du 28 mai N°6441, ont examiné les pièces y ...le rapport fait le 20 mai.. mois, par M l'architecte provincial émettant l'avis qu'il n'y a pas lieu d'approuver les plans du nouveau portail portant date du 5 janvier 1856 adopté et proposé au gouvernement ensuite de la déclaration (...) du conseil de fabrique en date du 6 avril dernier, M. l'architecte provincial pensant qu'il faut avant tout s'occuper de l'ornementation du ... du transept dont il a ... en juillet 1855, et conserver l'ancien portail où il est facile d'améliorer et rendre facile l'ancien escalier avec peu de dépense.

Vérification faite dans les archives de la fabrique il est reconnu que dès 1840 la nécessité de changer l'entrée de l'église a été constatée et que M. Delsaux a été de cet avis et en a laissé des témoignages écrits par lui en 1844 en 1851 et spécialement en 1853 d'où il suit que le conseil ne trouve aucun motif de changer d'opinion. Le conseil persiste en conséquence ...

N°432 Liège, 2 février 1856, de la fabrique de l'église Ste Croix

Monsieur l'architecte,

Nous vous prions au nom du conseil de fabrique d'examiner le plan et les dessins ci-joints du nouveau portail proposé pour l'église Ste Croix (...) est également ci-jointe et qui nous paraissent militer en sa faveur. En votre qualité de membre de la commission royale des monuments publics veuillez communiquer officieusement à messieurs vos collègues pour que nous puissions nous conformer à vos observations et aux leurs, dans la rédaction du projet définitif que nous avons à soumettre à votre approbation.

Signé le président.

Liège, 29 mai 1856

Monsieur le gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous adresser avec les pièces qui accompagnaient votre dépêche du 28 mai N°6441, le rapport dont l'analyse seulement était annexé au plan du portail Ste Croix.

Nous vous prions, monsieur le gouverneur, d'examiner par vous même, et de soumettre le plutôt possible à la commission des monuments publics, avec les plans, les motifs de ce rapport lesquels ont déterminé l'opinion du conseil de fabrique sur le choix de l'emplacement de l'ordonnance et du caractère du nouveau portail à construire.

Tous les projets élaborés dans le but de conserver l'entrée de l'église par la chapelle latérale qui sert aujourd'hui de portail, tous ces projets dont le tracé dans les plans, et sur les lieux, rendent parfaitement compte, sans qu'il soit nécessaire d'en faire autrement l'essai, tous ces projets consciencieusement étudiés, et longtemps étudiés, ont démontré l'impossibilité, faute d'espace, de développer dans l'ancien portail, des degrés en nombre et de dimension suffisantes pour procurer un accès facile et convenable à l'église.

Le conseil de fabrique n'a donc pas adopté l'idée de conserver l'entrée dans l'église par l'emplacement où elle se trouve.

Le conseil ne pense pas que le monument ait à perdre, ni au dedans ni au dehors, par l'exécution du nouveau portail.

Il pense, au contraire que, sous l'habile direction de M. Delsaux, cette exécution ne peut manquer de compléter de la manière la plus heureuse, la magnifique restauration de Ste Croix.

Le conseil de fabrique ne saurait donc partager les appréhension de M. l'architecte de la Province. Il le peut d'autant moins que, jusqu'ici, le succès des travaux de M. Delsaux à Ste Croix répond à la fabrique comme à tout le monde, des soins que ce savant artiste voudra mettre à dessiner tous les détails de la nouvelle construction, détails qui, jusqu'à présent, ne sont qu'ébauchés.

Loin que l'élévation d'un nouveau portail contrarie le système suivi pour la restauration de l'église, cette construction satisfait au contraire aux plus pressantes nécessités que présente cette restauration, la nécessité de remplacer la hideuse muraille qui soutient et dépure la tour, la nécessité d'élargir la voirie, la nécessité de satisfaire enfin aux réclamations incessantes des paroissiens, qui, tous les jours exposés aux difficultés, aux dangers même d'une entrée mauvaise, accorderaient sans doute plus volontier leur admiration aux chefs-d'oeuvre de l'art, si de leur vivant, l'entrée de l'église leur était rendue plus commode; si de leur vivant, on leur ôtait la crainte d'être, sur ces rapides degrés, brisés avec leur cercueil dans la descente vers le corbillard.

Quant à la réparations des contreforts et des frontons, elle est arrivée à un point d'avancement tel qu'on ne saurait, sans injustice envers la génération actuelle, ajourner plus longtemps le travail dont la fabrique s'occupe depuis un grand nombre d'années, et

dont l'idée mère, nous devons le dire, a reçu l'assentiment de tous les membres de la commission des monuments publics, auxquels cette idée a été soumise. Aussi, pensons nous, monsieur le gouverneur, que les scrupules, quelque louables qu'ils soient; de M. l'architecte de la province, seront levés par la commission des monuments publics, qui, par l'approbation officielle des plans dont il s'agit, mettra la responsabilité de M. l'architecte parfaitement à couvert.

Nous vous prions donc, monsieur le gouverneur, de hâter autant qu'il dépend de vous, l'approbation demandée, et d'accorder l'appui le plus bienveillant aux sollicitations de la fabrique pour obtenir des subsides du gouvernement et de la province. L'administration communale, qui connaît aussi la persistance de nos efforts, ne voudra nous refuser le sien; et peut être notre temps verra-t-il l'achèvement d'un édifice digne de soutenir la comparaison avec un palais qui vous doit aussi d'être relevé de ses ruines.

Signé : le conseil de fabrique de l'église de Ste Croix.

Liège, 28 mai 1856 N°6441

Messieurs,

Satisfaisant au désir que vous m'avez exprimé par votre lettre du 21 de ce mois, j'ai l'honneur de vous communiquer, avec vos délibérations du 5 (...) janvier et du 6 avril 1856, le devis estimatif en double et le rapport de l'architecte provincial, les plans relatifs à la reconstruction du portail de l'église Ste Croix.

Les pièces devant, d'après les instructions de M le Maître de la justice, être soumises à la commission royale des monuments à (...), je vous prie, messieurs, de me les renvoyer aussitôt que vous en avez pris communication. Vous remarquerez que la délibération du 5 janvier n'est pas signée par M. le président.

Signé : le gouverneur (adressé au conseil de fabrique de Ste Croix).

Rapport de l'architecte provincial touchant la reconstruction du portail de Ste Croix

Liège, 20 mai 1856,

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de renvoyer la demande de subside avec les plans et devis pour la construction d'un nouveau portail à l'église de Ste Croix à Liège que vous m'avez renvoyé en avis le 3 mai 1856. 5207.

Depuis longtemps je m'occupe des monuments du moyen âge à Liège, depuis longtemps j'ai eu occasion d'étudier l'église Ste Croix, et c'est d'après mes indications que la tour et une partie des travaux intérieurs et extérieurs ont été restaurés. Maintenant pour tous les travaux restant à faire, la plus importante question à décider sera de voir si l'ancien portail

doit rester à la place que nos pères lui ont assignée, ou si pour des motifs plus ou moins fondés il faut modifier le monument dans une de ses parties les plus essentielles.

Le conseil de fabrique profitant naturellement des indications que je lui ai fournies et y ajoutant les lumières et la propre expérience de plusieurs de ses membres propose un projet que je ne puis vous proposer d'approuver, parce qu'il s'agit de déplacer le portail et d'arrêter le dessin du fronton du transept qui doit être reconstruit dans un délai plus ou moins rapproché.

En ce qui concerne le changement du portail, je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier l'entrée, parce que, selon moi, l'ancien portail peut servir, qu'il peut être amélioré, et qu'il y a des dépenses beaucoup plus urgentes à faire aux autres parties de l'édifice. J'ai indiqué au conseil de fabrique, dans un rapport, le moyen d'améliorer l'ancien portail avec la seule dépense de modifier les anciennes marches et faire servir une ancienne porte latérale pour lui donner les facilités nécessaires. Si ce projet qui ne coûtera que 4 ou 500 frs ne peut être approuvé, il peut au moins être examiné et essayé, et c'est ce que je propose en continuant la restauration de la façade vers la ville, comme, si je ne me trompe, l'administration communale et la commission des monuments l'ont déjà indiqué.

En conséquence, veuillez, M. le gouv. prier le conseil de fabrique de Ste Croix de produire le rapport que je lui ai adressé, l'année dernière à sa demande pour éclairer M le ministre, la commission des monuments et les diverses administrations intéressées à la décision de cette importante question. Je joins le plan de restauration de la façade de l'église Ste Croix que j'ai dressé en juillet 1855 et qui concerne l'ancien portail.

L'architecte de la province, signé Delsaux.

DOSSIER : portail de Ste Croix, copie du rapport de l'architecte provincial en date du 20 mai 1856

Liège, le 12 janvier 1856

Monsieur Richard,

Voici le plan que j'ai réalisé d'après votre demande et ce que j'ai trouvé de plus convenable dans l'hypothèse du déplacement du portail de Ste Croix, chose que je ne propose point, comme j'en ai fait rapport au conseil de fabrique et en vous priant d'abandonner ce projet si la commission des monuments pense comme moi.

Si après avoir connu mon opinion nettement formulée vous pensez différemment je compléterai l'étude comme on me le fera faire après que ma responsabilité d'artiste sera mise à couvert car ce que j'ai déjà produit et l'opinion publique m'imposent des obligations que vous comprenez du reste mieux que personne. Votre dévoué serviteur,

Delsaux.

Eglise de Ste Croix, 5 janvier 1856

Portail nouveau, rapport au conseil de fabrique

Messieurs,

L'accès de l'église tel qu'il existe est difficile que tout le monde est d'accord sur la nécessité pressante de la changer.

Les longues études qui ont été faites à ce sujet ont eu pour résultat d'établir que l'abord de l'église doit être déplacé et qu'il faut bâtir un nouveau portail dans l'angle formé par le (...) la petite nef et le soubassement de la tour.

Cette construction s'élèverait d'après le plan que j'ai l'honneur de vous présenter, en retraite du portail actuel et de manière que la rue devant Ste Croix serait beaucoup élargie. Le carrefour de la haute sauvenière serait considérablement agrandi par la cession que la fabrique de l'église fera à la ville d'une partie de terre-plein qui actuellement avance vers ce carrefour à angle droit. Un large trottoir en courbe douce, améliorera beaucoup cette partie de la voirie et des abords de l'église de Ste Croix. La suppression de l'entrée actuelle permettra aussi de supprimer le rehaussement qui existe aujourd'hui dans le pavé de la rue vis-à-vis de cette entrée. Cette courbe nuisible à l'écoulement des eaux et à la circulation disparaîtra dans l'établissement du nouveau pavé qu'il sera possible de construire suivant une pente uniforme.

dans la marge : amener (...) un plan du portail, une élévation de la façade latérale de l'église. -

Voir au dos du plan même l'analyse du rapport remis à M. Remont avec le plan de ... 1856
Rapport plan étude, plus explicite que celui-ci, et dans lequel j'ai fait profit des observations diverses de mes collègues.*

Au verso :

Le plan du portail présente les dispositions suivantes :

Le trottoir limitrophe de la rue s'élève en face de l'entrée de la hauteur d'une marche.

La porte d'entrée se présente entre deux contreforts dans la (...) profondeur desquels s'élèvent les colonnettes supportant l'ogive de la porte.

Cette baie reçoit la grille au bout de cinq marches qui précèdent le porche.

Le porche occupe tout l'espace disponible entre la première rampe, composée de cinq marches, et la seconde rampe composée de sept marches ; en tout treize marches.

Ces treize marches profondes et peu élevées seront faciles tandis que les dix marches de l'entrée actuelle offrent non seulement des difficultés mais, on peut le dire, un danger réel, resserrées qu'elles sont dans un espace étroit, et à l'endroit même du plan étroit de la rue.

Les dimensions et l'emplacement de l'ancien portail n'ont pas ... se prêter à aucune

combinaison qui permette l'établissement d'un escalier convenable.

La conviction du conseil de fabrique est faite à ce sujet, ainsi que sur l'impossibilité de démolir l'ancien portail dont les murs latéraux, perpendiculaires à la grande nef, en soutiennent les grands arceaux et les voûtes et ne sauraient être démolis sans exposer, sans compromettre la solidité de l'édifice.

Cet ancien portail est destiné à desservir la chapelle des fonds baptismaux et fera symétrie, par sa forme et par sa tribune supérieure, à la travée qui sert aujourd'hui de passage au cloître, passage également surmonté d'une chapiteau (...).

Par le nouveau portail l'entrée de l'église aura lieu par le fond de la grande nef en face du chœur : l'oeil saisira l'ensemble de la perspective et des belles proportions de l'édifice. x agrandissement de l'étendue de l'église toujours trop petite lorsque la foule s'y porte dans les temps de grandes solennités.

Les constructions nouvelles consolident les constructions qui soutiennent la tour et ne font qu'ajouter à la solidité de l'ensemble.

Le plan montre par le tracé en rouge, du côté du sud, qu'il y a place pour élever de ce côté une construction semblable à celle qui contiendra le nouveau portail. Il est à souhaiter qu'un jour cette bâtisse vienne compléter le temple de Ste Croix : elle n'est comprise dans le plan que comme projet pour l'avenir.

L'élévation du nouveau portail, en bleu, présente un ensemble, parfaitement d'accord avec le rond point et la tour. Il se compose de la partie exactement copiée de ce qui existe. Contrefort, colonnettes, arcatures, croisées, galerie, corniches, tous les détails de la nouvelle construction sont la reproduction des détails dont la restauration récente a fait apprécier le mérite artistique. Aussi dirait-on, en voyant le dessin, que la construction proposée n'est que l'achèvement de l'ancienne, la continuation de l'édifice resté inachevé pendant un grand nombre d'années.

La disposition des contreforts nouveaux contribue au prolongement des lignes verticales de la tour jusqu'au sol. La face du portail est reliée à la face latérale par une courbe, portion de cercle, semblable à l'une de celles qui forment le rond point. Il était nécessaire, pour donner au trottoir et à l'élargissement de la voirie une forme convenable, de couper l'angle du portail; et la partie courbe, inscrite entre les deux contreforts donne ce résultat en même temps qu'elle rejette (...) une partie du rond point, avec ses plattes-bandes en ogive, ses arcatures et sa galerie à colonnettes.

La terrasse qui regne au pourtour du rond point vient s'arrêter au nouveau portail en retraite du contrefort angulaire. Le système de contrefort partant du sol, permet d'arrêter convenablement les lignes horizontales du soubassement.

Ce système de contrefort a d'ailleurs l'avantage de mettre le nouveau portail en harmonie avec les deux parties de l'édifice, qu'il est destiné à compléter.

Le projet, soumis au conseil, paraît donc atteindre le but qu'on se propose.

Signé Dewande

15 décembre 1854

Devis estimatif et évaluation des travaux de restauration à exécuter à l'église Ste Croix.

Façade latérale du côté des cloîtres

Un contrefort près de la tour faisant face sur la Haute Sauvenière. Un contrefort au transept du côté des cloîtres, mesurant ensemble 48m638 ct cubes de pierres taillées àfrs...
Carrés des moulures des deux contreforts ...

Démolitions et reconstructions de trois contreforts, de trois petits frontons à ogives et d'un grand au transept

Restauration des contreforts et des galeries au chœur

Toiture et chenal en plomb à renouveler

1853 de l'admin. communale

M.M.

La commission des monuments publics tout en approuvant les plans que nous avons eu l'honneur de vous soumettre pour continuer la restauration de l'église de Ste Croix, a décidé que les travaux auxquels il y a nécessité de pourvoir actuellement sont ceux du rétablissement des frontons à ogive qui surmontent les grandes croisées et les contreforts qui la soutiennent. Ces travaux sont en effet de ceux dont l'ajournement pourrait compromettre le sort de l'édifice. Nous sommes donc forcés, messieurs, de venir re... de nouveau à votre sollicitude le monument dont vous avez décidé la conservation et de vous supplier de considérer, dans la distribution de vos subsides la position particulière de Ste Croix. (...) que la fabrique de cette église s'est imposé tous les sacrifices possibles pour contribuer, autant qu'il était en elle, à la sauver de la ruine qui la menaçait et dont elle ne sera réellement sauvée qu'au moyen des subsides qui lui seront accordés... Les frontons qu'il s'agit de rétablir sont au nombre de dix. Ils doivent être reconstruits en pierre de saillie et de sable. Les devis ci-joints évaluent la dépense de ces frontons, ...

1853 Aperçus des dépenses présumées à faire pour la construction de nouveau portail

1853 Aperçus des dépenses présumées à faire pour continuer le mur de soutènement de la rue Haute Sauvenière à la rue devant Ste Croix en suivant les lettres du plan a.b.c.

1853 Aperçus des dépenses présumées à faire pour continuer le mur de soutènement de la rue Haute Sauvenière à la rue devant Ste Croix et du nouveau portail à construire.

Liège, le 17 aout 1853

La fabrique de l'église Ste Croix au collège du B. des échevins.

Messieurs,

Nous avons l'honneur (...)

La question du portail à l'église de Ste Croix a été l'objet d'études sérieuses et suivies. La commission royale des monuments, M. l'architecte de la ville, l'architecte et le conseil de la Fabrique ont, à plusieurs reprises, examiné la question de savoir d'abord s'il y aurait possibilité de démolir le portail actuel. Après certaines hésitations, et depuis les ouvrages exécutés à la tour et aux bas-côtés de l'édifice, nos doutes ont fait place à la certitude qu'il est impossible de démolir ni même de reconstruire le portail sans compromettre la solidité de l'église ou plutôt sans l'exposer à la ruine, parce que les murs de ce portail servent de contreforts aux voutes du temple dans sa partie extrême, la plus exposée à leur poussée. Il a même été reconnu qu'il y avait urgence de réparer les parties les plus dégradées de ces maçonneries notamment les meneaux et les ogives des croisées.

L'emplacement, la forme et la décoration du nouveau portail ont été également le sujet des études et des recherches. Quant à son emplacement les travaux exécutés à la tour et au rond point, ainsi que les améliorations à faire à la voirie désignent pour cet emplacement l'angle rentrant formé par l'ancien portail et par le soubassement de la tour. Nous avons eu l'honneur, messieurs, de joindre à notre lettre du 25 janvier dernier N°392, le tracé de l'alignement qui limiterait l'espace réservé au nouveau portail et le terrain à céder à la voie publique. Quant au plan même de cette construction et au dessin de son élévation, travail qui doit satisfaire tout à la fois aux exigences de l'art, aux difficultés d'associer le neuf à l'ancien, de respecter le style de l'édifice et de mettre convenablement à couvert des (...) et des degrés nombreux de l'escalier d'entrée, divers projets ont été dessinés et étudiés. Celui qui jusqu'à présent a réuni le plus de suffrage consiste en une demi rotonde dans le style de celle qui termine vers la haute sauvenière le rond point de l'église et qui remplirait à peu près l'espace déterminé par l'alignement dont nous venons de parler. Pour se rendre parfaitement compte de la valeur de cette conception le conseil en a fait faire le relief en terre sur une assez grande échelle ainsi que le relief des autres parties avoisinantes avec les plans inclinés de la rue qui longe l'église et de la rue de la haute Sauvenière. Ce modèle présente l'image exacte de l'effet qu'on se propose. Il vient d'être achevé, il est placé au fond de l'église de Ste Croix avant d'en faire reproduire les dessins qui devront vous être soumis, nous vous prions, messieurs, de bien vouloir l'examiner et le faire examiner pour monsieur l'architecte de la ville de Liège. Il sera possible, à ce moyen, de faire fruit de toutes ces observations et de parvenir, sans doute, à réagir dans l'exécution d'un projet, destiné à

compléter l'un des monuments les plus remarquables de la ville et qui est l'objet de la sollicitude éclairée de l'administration communale. (...) D'autre part il est hors de doute que si la fabrique peut céder le terrain à prendre pour l'élargissement de la rue, la démolition des murs de soutènement (...) actuels de la terrasse, mettra à nu et à l'air les fondations des murs de l'église; car vous le savez messieurs et monsieur l'architecte de la ville pourra vous le certifier, ces fondations ne descendent pas au niveau de la rue. Ce changement entraîne donc la nécessité de construire dans l'alignement nouveau de nouvelles murailles de soutènement non seulement ce travail est une conséquence du changement à faire à la voirie, la condition nécessaire de son amélioration; mais ainsi que l'ont prouvé les comptes de la fabrique celle-ci n'a pas les fonds nécessaires pour cette construction. (...)

Conseil de fabrique, 9 janvier 1853

Le conseil, après avoir examiné de nouveau les divers projets (...) pour supprimer l'entrée défectueuse de l'église et discuté du moyen d'en faire une meilleure.

Décide :

L'entrée de l'église sera pratiquée dans le mur à reconstruire du côté de la rue sous la tour, au point le plus rapproché que possible du tourillon adjacent au portail actuel. La porte à établir à cette entrée sera du même style que celle qui existe au fond du portail actuel, et sera construite au printemps prochain, en même temps que le mur dont elle fera partie. La question du portail à élever au devant de cette porte sera mise de nouveau à l'étude.

Le terrain qui pourra être cédé par la fabrique de l'église à la ville pour l'élargissement de la voirie sera délimité par une ligne droite partant de l'angle du portail actuel (L. A) et s'étendant sur une longueur de jusqu'au point B, point, situé à la distance perpendiculaire de ... du mur D du ..., suivant le plan ci-annexe.

Du point B partira la ligne courbe de raccordement avec le mur de soubassement nouvellement construit haute Sauvenière. L'élargissement côté de la voirie exige la construction d'un mur de terrasse pour soutenir la fondation de l'église fondation qui sont assises sur un sol beaucoup plus élevé que celui de la rue.

Liège, 1853

Messieurs,

(...)

La restauration de la tour déjà faite exige ce complément indispensable pour en assurer la durée et pour terminer enfin cette porte de l'église dont les murs actuellement en grès, difformes et en ruines appellent au plus tôt une restauration radicale. D'un autre côté l'élargissement de la voirie au moyen du terrain que nous céderons à la ville à la partie la plus étroite de la rue apportera une amélioration notable pour la circulation et pour l'avenir de l'édifice. Nous espérons donc, messieurs qu'au moyen de quelques sacrifices que

s'imposeront la province la ville (...) , enfin à l'aide de nos faibles ressources, être mis à même de compléter la restauration la plus urgente d'un des plus beaux édifices de la province.

Liège, le 6 février 1851

A messieurs les membres du conseil de fabrique Ste Croix

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser un plan pour la construction d'un portail à l'abside de la tour de votre église. La restauration de l'abside étant devenue urgente, je crois qu'il faut profiter de cette nécessité pour améliorer l'entrée de l'église, la voirie et surtout les abords de cette entrée. Il faut, me paraît-il, céder à la ville un terrain qui lui sera précieux et dont elle saura probablement tenir compte afin d'accorder à la fabrique des subsides pour la mettre à même de réaliser dans un bref délai les améliorations que je propose.

Selon mon projet on céderait d'abord à la voirie une surface de trente cinq mètres carrés environ, en suivant le tracé indiqué au plan; on restaurerait l'abside et on reconstruirait les deux anciennes murailles difformes et irrégulières, mais qui sont cependant absolument nécessaires pour contrebuter les arcades qui supportent la tour ; enfin on établirait un nouveau portail moins dangereux que l'ancien pour l'entrée de l'église. On aurait au surplus l'avantage d'entrer par le fond de l'église, chose infiniment préférable dans le rapport de l'aspect, de la convenance et des utilités intérieures.

Je n'ai pas encore dressé le devis du projet, mais j'estime à 25 ou 30 mille francs les travaux qui font l'objet du présent et qui nécessairement comprendront la restauration de l'abside, des murs de soutènement, la reconstruction des murs contrebutant la tour, ensuite l'établissement du nouveau portail et de la nouvelle entrée.

Recevez, messieurs, l'assurance de mon profond respect,

L'architecte de la province, Delsaux.

2 mars 1846

*Annexe : 4 plans, 1 devis, 1 projet de (...)

Messieurs les président et membres du conseil de fabrique de Ste croix

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre :

1° Les plans et détails des réparations à exécuter à la tour ; les réparations seront exécutées exactement dans le style primitif du monument à l'aide des parties intactes qui subsistent encore.

Ces travaux ne peuvent être mis en adjudication publique ; il faut mettre trop de soin dans l'exécution de ces restaurations et restitutions pour qu'il soit possible de calculer d'avance endéans lequel temps ils pourront être achevés ; d'un autre côté, il faut plusieurs échaffaudages, des échelles et engins convenables qu'un entrepreneur général ne pourra fournir à votre satisfaction.

Je propose donc de faire exécuter ces travaux par économie par des ouvriers de votre choix et de mettre en adjudication la fourniture des pierres de taille nécessaires d'après la convention ci annexée, pièce N°2.

2° Le plan d'une nouvelle entrée à exécuter en remplacement de celle existante. L'entrée actuelle est très étroite et très rapide à cause de la largeur de la rue. L'entrée nouvelle serait établie en pan coupé faisant face à la rue devant St Hubert et offrira un dégagement convenable. La porte en fer de l'entrée actuelle serait réparée et replacée; elle a une largeur suffisante de 3 mètre 60 centi (12 pieds 2 pouces).

L'escalier de 14 marches avec pilier intermédiaire serait de même largeur ou 3 mètre 60 centimètres.

Une porte de 2 m 50 centi de largeur serait pratiquée dans le mur latéral du parvis, joignant la tourelle de l'escalier de la tour; cette porte, précédée d'un vaste palier, serait ornée d'une décoration dans le style de la tour et dont le croquis est indiqué au dessus du plan annexé.

Le pavé serait descendu au niveau de l'église et remplacé par un pavé en marbre.

L'on examinerait ultérieurement la partie que l'on pourrait tirer de cet emplacement pour cacher le derrière du jubé; et donner à cette partie de l'entrée un aspect et un style convenable en rapport avec l'intérieur de l'édifice. Je pense que le mur qui longe la rue devant Ste Croix et qui formera le côté gauche du nouvel escalier devra être reconstruit; je proposerai ultérieurement un projet à ce sujet.

La dépense des deux portes du perron et des parois s'élève suivant le devis estimatif N°9 à 4769 francs 95 centi. Cette dépense ne peut être portée que comme une approximation. Il faudra se mettre en rapport avec la ville pour connaître la valeur du terrain de l'angle où doit se trouver la nouvelle entrée à incorporer à la voirie.

Liège, le 2 mars 1844.

DELSAUX.

N°1429-879 Liège , le 14 août 1849 ANNEXE 1

Le collège des bourgmestre et échevins, à la fabrique de l'église Ste Croix

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser une expédition du rapport rédigé de commun accord par M. l'architecte de la ville et M. l'architecte de la province, pour constater l'état dans lequel ils ont trouvé les voûtes de la chapelle de la vierge à l'église Ste Croix et indiquer les travaux qu'il y a lieu d'exécuter aussitôt que possible.

Nous vous prions, messieurs, de vous mettre en rapport avec ces M.M. pour l'exécution des travaux dont l'urgence est signalée dans le rapport susmentionné, et nous faire connaître les mesures que vous aurez prises à cet effet et vos moyens de pourvoir à cette dépense.

Signé le secrétaire et le bourgmestre.

N°6412

VILLE DE LIEGE

Aujourd'hui le six août mil huit cent quarante neuf les soussignés architectes de la ville et de la province se sont rendus à l'église Ste Croix sur l'invitation de la fabrique de cette église à l'effet de constater l'état dans lequel se trouve les voûtes de la chapelle de la vierge.

Les soussignés sont d'avis que les crevasses qui se sont manifestées dans ces voûtes doivent être réparées et raffermissées au moyen de placement de voussoirs dans tous les endroits où il en manque et d'un rejointoiement au moyen d'ardoises noyées dans un mortier hydraulique.

La charpente a particulièrement attiré l'attention des soussignés et ils ont reconnu qu'il y avait urgence avant de procéder à toute autre réparation de renouveler tous les bouts des poutres, des sablières et des chevrons qui pour la plupart sont défectueux et pourris.

Signé : Remont et Delsaux.

La restauration de la tour de l'église de Ste Croix a été commencée en 1845. Dans le principe, on croyait se borner au revêtement extérieur; mais les nombreuses lézardes que l'on a reconnues, en démolissant les parties périlicantes ont forcé de démolir entièrement la tour jusqu'aux voûtes de l'église. Cette opération n'a pu se faire qu'avec de grands frais et beaucoup de précautions pour ne pas occasionner d'accidents. On a démoli chaque pan de la tour simultanément en le reconstruisant et en étançonant la flèche dont les bouts des bois étaient entièrement pourris. A cause du voisinage de la rue, un échaffaudage considérable a dû être fait afin de remonter les maçonneries sans danger.

Les angles de la tour ont été reconstruits en pierres de taille, ainsi que les colonnettes, seuils cordons, angles de fenêtres etc; les parties unies des murs sont en pierres de grès/ dites d'avoine, elles proviennent des environs de Sprimont. Les corniches et les ornements sont en sable et recouverts de pierre de taille.

Il y a cinq pans de la tour achevés ; tous les échaffaudages sont faits et il y a des matériaux

sur le chantier pour une somme d'environ 1000 francs.

La dépense générale jusqu'à présent s'est élevée à environ 15500 francs.

* indépendamment de cette dépense la fabrique a fait exécuter en 1840 et 1841 des travaux à l'intérieur de l'église pour décorer/découvrir? les nervures et réparer les sculptures des chapelles ils ont coûté ...

La réponse aux trois demandes de la commission des monuments : 1° que coûtera l'achèvement de la tour? 2° Quelle est l'évaluation de la dépense pour le chœur ? 3° En supposant que les dits travaux puissent être terminés en 1846, quels ouvrages resterait-il à faire en 1847.

En réponse à la 1ere question; il reste trois pans à faire et la toiture de la flèche à réparer entièrement à neuf. Tout le pourtour de l'abside sous la tour doit être revêtu d'un parement en pierres comme celles de la tour; on doit rétablir la corniche et les colonnettes de la galerie et faire un toit entièrement neuf à cette partie.

La dépense s'élèvera approximativement à quinze mille francs.

Sur la 2eme demande : la restauration du chœur consiste dans le grattage des nervures et dans le remplacement des colonnettes et des lambris ainsi que dans la confection de huit statues en pierres de sables. La dépense est évaluée à 11000 francs.

Sur la 3eme demande : en supposant que ces travaux soient achevés en 1846, il restera à refaire pour 1847, 1° la grande fenêtre du transept, 2° tous les timpanes extérieurs vers la ville avec les contreforts et les parements des murs. La dépense est évaluée à environ 30 000 francs.

9 mai 1846. DELSAUX.

**Il restera alors à faire pour compléter l'ensemble de l'édifice, 1° la reconstruction des meneaux dans les fenêtres en triangle curviligne des basses nefs, 2° .. du côté de la rue, 3° les fenêtres vers les petits autels et enfin les vitraux coloriés.

Cahier des charges, clauses et conditions pour la mise en adjudication de la fourniture des pierres nécessaires pour les grosses réparations à faire à la tour de l'église de Ste Croix à Liège.

Fait et dressé par J. DELSAUX

Procès verbal d'adjudication de la fourniture de sept mètres cubes de pierres de taille dites petit granit à provenir des carrières de l'ourte et de Florzé. Ville de Liège - fabrique de Ste Croix

Aujourd'hui quinze février 1800 quarante cinq à onze heure du matin, les membres du conseil de fabrique de Ste Croix à Liège, assistés du sieur Delsaux architecte, se sont réunis en la salle ordinaire des séances, maison pastorale dans les cloîtres de la dite église, à l'effet de procéder à l'adjudication préalablement annoncée par les publications d'usage dans les journaux de cette ville, pour avoir lieu par voie de soumission, de la fourniture de sept mètres cubes de pierres de taille dites petit granit à provenir des carrières de l'ourte et de Florzé, nécessaires pour les grosses réparations à faire à la tour de la dite église de Ste Croix. (...) lecture à haute voix du cahier des charges contenant les clauses et conditions de cette adjudication et qui sont les suivantes :

Art. 1er (...)

Ensuite il a été procédé à l'ouverture des soumissions qui, au nombre de six se trouvaient déposées sur le bureau, savoir.

6° Finalement une 6e du sieur Mathieu Franck entrepreneur et marchand de pierres à Liège qui demande seulement quarante sept francs du mètre cube.

Attendu que le dit sieur Franck est celui qui a fait la soumission la plus basse et que ce soumissionnaire présente les garanties désirables, le conseil de fabrique accorde au dit Franck + qui accepte l'adjudication de la fourniture dont s'agit, à raison de quarante sept francs le mètre cube, ce qui pour les sept mètres, donne la somme de trois cent vingt neuf francs.

En conséquence, le dit adjudicataire ayant déclaré avoir connaissance suffisante de toutes les clauses et conditions qui lui sont imposées, conformément au cahier des charges qui précise, s'est engagé à ... les remplir et à s'en acquitter dans tout leur détail, se soumettant à toutes les poursuites et peines qui devraient résulter de leur non exécution, et à supporter en outre les frais et droits qui résulteront de cette adjudication. Le présent procès-verbal signé tant par les membres présents du conseil de fabrique que par son architecte et l'adjudicataire, sera soumis à l'approbation de l'autorité supérieure et ne sortira ses effets que lorsqu'il sera revêtu de cette formalité.

Fait à Liège, signé par plein de personnes.

cahier des charges et conditions de l'adjudication de la fourniture des pierres de grès dites d'avoine, nécessaires pour restaurer la tour et l'abside de Ste Croix à Liège.

1° (...)

2° Les pierres à fournir devront être saines, du premier choix et de la meilleure qualité, uniformes de couleur, sans limés ni aucun défaut qui pourrait nuire à la solidité. Elles proviendront des environs de Sprimont.

3° La deuxième tourelle adossée entre la tour, et qui est actuellement presque achevée, indique la qualité des pierres et plus particulièrement encore l'échantillon ci-joint qui est déposé au bureau de la fabrique de l'église de Ste Croix.

4° La pierre doit être homogène dans toutes ses parties, à surface bien plane, choisie sur lit de carrière, sans brèches ni écornures, sans délabrement sur toute la largeur de la pierre et ayant le parement extérieur taillé en fin ciseau et d'équerre avec les assises et les joints.

5° Les pierres ne pourront avoir moins de treize centimètres d'épaisseur sur trente centimètres de largeur et vingt cinq centimètres de queue. Il est entendu que les pierres devront être appareillées, de même épaisseur, pour en faire au moins plusieurs assises régulières.

6° Les pierres seront fournies dans le mois de la demande à pied d'œuvre, sur la terrasse entre l'église et près de la tour, (...).

Fait à Liège le 24 novembre 1845,

Signé DELSAUX.

1846 : Devis estimatif pour la restauration de l'église Ste Croix :

Achèvement de la tour. Signé DELSAUX.

Je soussigné Barthélémi Joseph (...) m'engage à fournir conformément au devis et cahier des charges les pierres d'avoine pour réparations à faire à l'église Ste Croix à Liège moyennant la somme de six francs par mètre de face. (...)

→ Puis on a toutes les candidatures des soumissionnaires pour les pierres, dont Barthé n'est qu'un exemple. (en 1845)

Cahier de charges, pour la construction de 450 mètres de toiture neuve, à l'église Ste Croix, à Liège.

Fabrique de l'église Ste Croix - 15 février 1845, procès verbal d'adjudication des pierres de granit à M. Franck.

1847 devis réparations au clocher - Réparations au chœur

Liège, le 5 novembre 1845

Messieurs,

Le fournisseur des pierres, Monsieur Franck ayant dû vous informer, comme il me l'a fait, qu'il ne pouvait plus continuer à livrer les pierres au prix de l'adjudication passée à son profit; je viens vous proposer de procéder le plutôt qu'il vous sera possible à une nouvelle adjudication.

Je joins à la présente une note en double des pierres qui sont encore nécessaires à la tour, ainsi qu'une autre indiquant celles pour le chœur et environ neuf mètres cubes en plus de diverses dimensions.

J'appellerai votre attention sur le point de savoir si vous voulez mettre une condition indiquant que les pierres qui seront encore nécessaires pour d'autres travaux ultérieurs, devront être fournies par l'entrepreneur, et si la nouvelle adjudication se fera dans ce sens. Les grands travaux qui se préparent ont fait hausser le prix des pierres; mais cet état ne peut toujours durer. Du reste vous le comprenez, ce serait une chance à courir et que votre sagesse appréciera.

Je suis avec respect Messieurs votre humble et respectueux serviteur.

DELSAUX, et messieurs les membres du conseil de fabrique de l'église Ste Croix.

L'an mil huit cent quarante cinq, le vingt trois du mois, mars le soussigné architecte chargé des travaux de restauration de Ste Croix à constater que le sieur Mathieu Franck entrepreneur de la fourniture des pierres nécessaires à cette réparation était en retard de fournir les pierres indiquées par la première note qui lui a été remise par le soussigné en date du (...) et notamment les pierres marquées E

En conséquence le soussigné a dressé le présent procès verbal pour valoir au besoin et servir à l'exécution des conditions du contrat signé le (...) entre le sieur Franck et la fabrique Ste Croix.

DELSAUX.

Notes des pierres qui sont encore nécessaires pour réparer la tour de Ste Croix à Liège (se rapporte aux lettres d'avant NDLéa). Signé DELSAUX

Liège, le 12 juin 1845

Monsieur le curé,

J'ai été voir les travaux de l'église Ste Croix; j'y ai trouvé M. Delsaux, (...), charpentier et le maître maçon.

Je dois dire que ces travaux sont (...) dangereux à exécuter; j'ai fait prendre toutes les mesures nécessaires et je pense que cela marchera bien avec toutes les précautions requises. Mais une chose que je viens vous demander c'est de ne pas donner à tous aucune cloche parce que ces travaux demandent un soin extrême et s'il arrivait une (...) dans la

charpent elle pourrait solliciter un sinistre. On pourrait, par exemple, marteler, cela n'offrirait aucun danger.

Signé Remont.

Liège, le 22 octobre 1845.

A messieurs les membres de la fabrique de l'église de Ste Croix à Liège.

Messieurs,

Par suite de la lettre de Monsieur l'architecte Delsaux, en date du 10 " par laquelle il me proposait de nouveau de fournir 8 à 10 mètres cubes de pierre de taille pour la restauration de votre église, j'ai l'honneur de vous informer que je ne pourrai plus fournir au prix de quarante sept francs le mètre cube; je m'engagerais de fournir toutes les pierres nécessaires, moyennant une augmentation de 10 francs par mètre cube. Mon premier prix était basé dans l'hypothèse que j'aurais placé les ouvriers tailleurs de pierres et que par ce moyen, je pouvais en tirer un léger bénéfice pour compenser le prix absolument trop bas pour les pierres de taille. Je compléterai néanmoins, ce qui a été commandé antérieurement.

Signé M. Franck.

Bruxelles, le 7 novembre 1850

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître le résultat de la visite que récemment nous avons faite à l'église Ste Croix à Liège.

En ce moment on est occupé à réparer les nombreuses et larges crevasses des voutes de la nef droite ainsi que les deux entre colonnements les plus rapprochés du jubé. Les autres travaux exécutés cette année, sont la restauration des trois chapelles du bas côté droit et la reconstruction des fenêtres adjacentes.

Les fonds disponibles en 1851, seront employés à restaurer la partie inférieure de la tour qui se trouve dans un état déplorable.

Nous n'avons que des éloges à donner, Monsieur le ministre, au sujet du soin intelligent qui préside aux travaux en voie d'exécution à l'église de Ste Croix.

Signé : le président de Beaufort, le secrétaire Duguiolle etc

Comptabilité de la fabrique de l'église Ste Croix - grosses réparations à l'église - 1847, par DELSAUX - réparations au clocher

Réparations à la tour et au choeur - 1846

N°309

Conformément à votre dépêche du 14 juin 1850 greffe N°8,075 (...) 1er un rapport de M. l'architecte Delsaux en date du 27 même mois 2 (...) un devis estimatif de la dépense pour la peinture à fresque de la 3e chapelle de l'église Ste Croix à Liège d'après les (...) Allemagne, nous croyons monsieur le gouverneur soumettre à (...) suivante.

Il serait plus convenable d'adjoindre l'architecte à un des peintres, que d'envoyer les deux peintres ensemble ...????

Nous croyons devoir vous soumettre l'observation suivante

3° Faire remarquer qu'il serait plus convenable d'adjoindre l'architecte à un des peintres, que d'envoyer les deux peintres ensemble, parce que la manière dont l'architecte a conçu la chose, prouve qu'il l'a le mieux comprise, qu'il est jeune, qu'il a donné des preuves de dévouement et d'aptitude, faire remarquer qu'il perdra peut-être un temps qu'il pourrait employer d'une manière plus productive pour lui, mais qu'un d'eux gagnent à faire cette concession dans l'intérêt de l'art on obtiendrait de son activité et de son ? un secours mieux ? pour l'étude qu'il aura faite lui-même du monument étranger.

Un architecte qui (commande barré) appelle et dirige le concours de tous les arts, ? brasse et saisit mieux les questions d'ensemble que les peintres; ceux-ci restent plus exclusifs, plus concentrés dans leur spécialité, et qui sont souvent tentés d'envahir par leurs productions, les cadres dans lesquels l'architecte doit les restreindre, pour l'ensemble et l'harmonie.

Liège, le 11 novembre 1850

M.Ms.

En réponse à votre lettre du... N°3865 nous avons manqué de vous informer que la fabrique de Ste Croix pourra intervenir en 1851 pour une part de 2000 francs au moyen de sa propre ressource dans les dépenses des travaux à exécuter à la tour de son église et aux parties de l'édifice qui en dépendent. Elle espère, ensuite de votre dépêche du 6 de ce mois (...), et des preuves de l'intérêt que vous portez à ces travaux, (... parlent budget de l'élargissement de la voirie NDLéa).

Cette double proposition fait l'objet d'un plan et d'un rapport pas encore terminés de M. l'architecte Delsaux. Nous nous hâterons de vous les adresser messieurs pour que l'autorité communale soit mise à même d'apprécier les avantages et l'importance des travaux dont il s'agit. Après l'étude considérable (?) que nous avons faite des localités, des changements utiles, et des ouvrages nécessaires pour les réaliser, nous pouvons dès à présent affirmer que la dépense à faire sera plus élevée que la somme de 10,036 fr 88. montant de

l'évaluation de monsieur l'architecte Raimont; mais en artiste habile il appréciera sûrement quand le projet aura été soumis à son examen. (...)

Ville de Liège

Aujourd'hui, le vingt-deux décembre 1800 quarante neuf, les soussignés J.E. Remont, architecte de la ville et C. Delsaux, architecte provincial, se sont rendus à l'église de Ste Croix, à l'effet d'examiner les travaux de cet édifice et ils ont reconnu :

1° que les fenestres du transept ainsi que les voutes correspondantes ont été reconstruites et sont aujourd'hui en très bon état.

2° que les pieds des charpentes de la toiture, reposant sur les murs, ont été restaurés solidement dans tout le pourtour de l'église.

3° Que ces travaux ont été exécutés dans le courant de l'année 1849.

4° Que les travaux les plus urgents auxquels il doit être procédé en 1850 sont ceux relatifs à la tour et au renouvellement d'une partie des ardoises et du lattis de la toiture.

5° Que les travaux de la réparation de la tour sont plus urgents que ceux de la toiture et qu'il y a nécessité d'y procéder le plus tôt possible, pour arrêter les dégradations et arrêter tout danger.

Fait en double expédition le 22 octobre 1849,

Signé Remont et Delsaux.

Liège, le 28 août 1850 N°944 - N°3202-4071

Le collège des bourgmestre et échevins

La fabrique de l'église Ste Croix.

Messieurs,

M. le gouverneur de la province, auquel nous avons adressé le procès-verbal de réception des travaux exécutés à votre église, nous fait observer que les travaux qui avaient été indiqués par M. l'architecte de la ville et celui de la province comme devant être exécutés de préférence, n'ont pas été entrepris et désire avoir à cet égard des explications.

Nous vous prions (...).

Signé le collège et le bourgmestre.

Compte rendu des travaux de grosses réparations exécutés à l'église de Ste Croix de Liège pendant l'année 1849.

Liège, le 12 juin 1851

A messieurs les membres du conseil de fabrique de l'église Ste Croix à Liège.

Messieurs,

En attendant qu'une résolution soit prise en ce qui concerne le portail d'entrée à l'église de Ste Croix, je vous propose de faire approuver par la ville le tracé A B C D du plan ci-joint, afin de pouvoir continuer les travaux de restauration de l'abside. C'est me paraît-il le meilleur alignement à donner au tournant de la haute Sauvenière et le plus convenable sous le rapport de la solidité à conserver aux fondations de l'abside.

Il y a urgence de prendre une resolution pour ne pas interrompre les travaux.

Signé : l'architecte de la province, DELSAUX.

Liège, le 4 juin 1851 N°7630

Le collège des bourgmestre et échevins au conseil de fabrique de l'église Ste Croix.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'aux termes du 1er paragraphe de l'art : 109 du règlement sur les bâtisses, le bâtiment appartenant à la fabrique de votre église situé au dessus du mur haute sauvenière, doit être pourvue de tuyaux de conduite pour l'écoulement sanitaire des eaux ménagères qui en proviennent.

Dans le but de faciliter aux administrés la construction de ces embranchements d'égouts, le conseil municipal a décidé que ces tuyaux seraient placés par la ville et pour le compte des propriétaires, d'après un bordereau de prix arrêté par notre collège et dont vous pouvez prendre connaissance à l'hôtel de ville.

Nous vous invitons, en conséquence, à vous conformer à ces dispositions, et à déléguer une personne pour se présenter, à cet effet, au bureau des travaux publics, ou bien à nous faire connaître, par écrit, que vous prenez l'obligation de rembourser à la caisse communale, au prix de bordereau, les frais qui résulteront de placement des dits tuyaux.

Signé : le collège et le bourgmestre de l'échevin.

Compte rendu des travaux de grosses réparations exécutés à l'église de Ste Croix à Liège pendant l'année 1850

Au collège des bourgmestre et échevins

Messieurs,

Dans l'examen que j'ai fait de la construction d'un nouveau portail à l'église de Ste Croix, j'ai reconnu qu'il serait nécessaire de savoir ce que la fabrique veut faire de l'ancien; il me

semble que cet ancien portail, étant défectueux dans plusieurs parties, il y aurait lieu d'étudier en même temps s'il n'y aurait pas possibilité d'en reconstruire la façade sur l'alignement de la petite nef. Quant à moi, je pense que cela est très possible, et ayant communiqué cette idée à Monsieur Delsaux, il m'a dit qu'il allait examiner cette question pour qu'elle ne soit pas perdue de vue.

l'architecte de la Ville,

Remont

Liège, le 26 avril 1854

A messieurs les membres du conseil de Fabrique de Ste Croix

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous renvoyer la convention du sieur Burton, en date du 9 mai 1851 et les explications qu'il en donne dans des lettres pour obtenir le prix de cinquante cinq francs par mètre cube de pierres de taille.

Il pense que le sieur Burton n'a pu faire un contrat indéfini et qu'il n'a pu supposer qu'il devait fournir les pierres qui font l'objet de la restauration de la façade vers la ville, attendu que, c'est seulement depuis quelque temps qu'il en est question ; en conséquence, il me paraît, que le conseil de fabrique doit accepter ses nouvelles propositions parce qu'elles sont encore très avantageuses et que le ...? des matériaux explique suffisamment la légère augmentation de prix qu'il réclame.

Signé Delsaux.

30 mars 185?

Monsieur le curé,

J'ai l'honneur de vous accuser réception d'une nouvelle demande de pierres débruties que m'adresse votre conducteur de travaux M. ???. Je suis prêt à en commander l'exécution au prix de cinquante cinq francs le mètre cube (...). Les pierres devant être de premier choix, je les cote au même prix que celles des contreforts formant suite à cette 1ere commande. (...)

Signé Burton.

23 septembre 1852.

Messieurs les membres du conseil de fabrique de l'église Ste Croix à Liège.

En date du 3 et 19 court" votre conducteur de travaux M. Plantheux m'a adressé deux commandes de pierres de taille utilisées pour votre église. Les travaux étant entré dans une stagnation à peu près complète depuis longtemps, et l'incertitude du conseil de les continuer par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, j'ai dû prendre d'autres engagements, ayant considéré comme résilié le contrat passé entre nous en date du 7 mai 1851.

Néanmoins les commandes sur-dites étant de peu d'importance, j'en ferai exécuter les pierres aux prix et conditions du contrat primitif, mais je dois vous informer que si vous aviez l'intention de m'en adresser d'autres, elles devraient préalablement faire l'objet d'une nouvelle convention; car vous ne devez pas ignorer Messieurs qu'une hausse bien sensible s'est manifestée dans les prix des pierres de taille pour suite des grands travaux qui viennent d'être mis en adjudication.

En attendant votre décision, (...).

Signé Burton.

Liège, le 3 octobre 1854

Ville de Liège, au collège des bourgmestre et échevins

Messieurs,

Dans le rapport des architectes de la ville et de la province , il a été constaté que les travaux les plus urgents étaient le renouvellement des ardoises de la toiture.

Cette dépense était estimée à la somme de 8,503 francs 25 centimes. Nous avons alloué à cet effet un subside de 1,500 francs à condition de l'employer à cet objet.

Au lieu de cela, la fabrique a usé cette somme à réparer ces toitures sans y dépenser un centime de plus (voir mon rapport du 18 janvier 1853).Aujourd'hui, le rapport de la commission royale des monuments, en date du 9 octobre (?) dernier, constate de nouveau l'urgence de réparer les murs extérieurs de la grande nef et des toitures et que ces parties de l'édifice se trouvent dans l'état le plus fâcheux de détérioration.

La dite commission constate, en outre, qu'au lieu de se livrer à ces ouvrages urgents, on restaure les fenêtres et les murs intérieurs et qu'on s'occupe des plans d'un nouveau portail.

Je le répète de nouveau, ce n'est pas là la marche qu'il convient de suivre, marche défectueuse que j'ai signalée dans mes précédents rapports. C'est comme un locataire qui obtient des subsides de son propriétaire pour exécuter des travaux à son habitation et qui les emploie à des travaux d'embellissement au lieu de les utiliser à des ouvrages de consolidation.

Les travaux urgents signalés plus haut aux toitures et aux murs extérieurs s'élèvent, suivant le devis des architectes, de la ville et de la province en date du 15 mars 1848, lettres A inclus L, à la somme de frc 28,944"65c.

Signé L'architecte de la ville : Remont

Réponse à la lettre du dessus :

(...) à la partie, alors réparable, de cette toiture. Il est vrai que l'ensemble de cette réparation à faire a été estimée à 8543 Frc 95 cent; mais en même temps l'urgence de réparer les murs intérieurs, de la grande nef avait été constatée également. La fabrique donc se devait de satisfaire à cette nécessité : en effet l'extérieur de la grande nef consiste en une série non interrompue de croisées à meneaux de sable séparés ... seulement par des contreforts très étroits. En fait que cet extérieur qui menaçait réellement ruine par le vétusté des meneaux ...? et par la vétusté des accroches rongée de rouille, constituait avec les voûtes la partie de la grande nef à laquelle il était le plus urgent de porter secours, ainsi que c'était (...?). Les murs de la grande nef, située sous ces grandes croisées ne sont visibles qu'à l'intérieur de l'église et c'est pourquoi il a fallu les réparer à l'intérieur en rétablissant, comme suite nécessaire, la partie intégrale (?) des anciennes ogives de la décoration primitive.

Quant au plan du portail, nous vous prions, M.M de vous faire (...) nos précédents rapports à ce sujet notamment celui du ...

Ce projet a été mis à l'étude par suite du plan arrêté par l'administration communale d'élargir et d'abaisser la voie publique et par suite de la nécessité qu'il y avait dès lors de changer et d'améliorer si possible l'entrée, d'ailleurs si dangereuse, de l'église paroissiale. La commission des monuments publics tout en approuvant ce projet a signalé comme plus urgente, la réparation des frontons qui longent la toiture des nefs et la réparation de cette même toiture. Dès ce moment la fabrique de Ste Croix a eu l'honneur dans sa lettre du ... de vous informer de la résolution d'examiner ces travaux ; lesquels, en tout cas, ne pouvaient venir qu'après la réparation des maçonneries intérieures, quant aux toitures (...????)

Liège, le 5 avril 1853

N°1096

Au collègue des bourgmestre et échevins à la fabrique de l'église Ste Croix.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prier de nous faire connaître vos intentions définitives quant à vos projets de reconstruction du portail de l'église Ste Croix, ainsi que vous aviez promis d'accord avec les propositions mentionnées dans le rapport de M. l'architecte de la ville, par votre lettre du 26 avril 1851, N°361, et de rattacher autant que possible ce projet à celui que vous nous avez communiqué par lettre du 25 janvier dernier, N°399.

Nous vous ferons observer à ce sujet que les réparations que vous faites exécuter au portail actuel pourraient contrarier les améliorations qui devraient être adoptées, en tout au moins

se faire en pure perte.

Nous vous prions, messieurs, de ne point perdre de vue à quelles conditions les subsides votés par la ville ont été accordés et de bien vouloir faire compléter par votre architecte les plans destinés à l'instruction des projets dont il s'agit.

Signé : le bourgmestre.

Devis 1853

Devis 1850

Devis 1851

Devis 1852

Liège, le 4 février 1852

Le collègue des bourgmestre et échevins, au conseil de Fabrique de l'église Ste Croix

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer, que la délibération qui accompagnait votre lettre du 3 de ce mois, N°377, et relative à l'autorisation d'acquérir une partie d'un sentier supprimé, situé dans la commune de Lantremange, ne peut être transmise à l'approbation de la députation permanente du conseil provincial, qu'après avoir été soumise à l'avis du conseil communal; or, il est impossible qu'avant le 12 du mois, jour fixé pour la vente de cette parcelle de terre, votre délibération soit soumise tant au conseil communal qu'à la députation. Nous vous ferons en même temps remarquer, messieurs, que votre délibération qui doit être fournie en double expédition; n'était pas accompagnée du plan des lieux, ni de l'estimation d'un arpenteur juré.

Signé le bourgmestre.

Séance du conseil du 4 juillet 1852

J'arrive pas à lire.

1853 : Eglise Ste Croix à Liège, aperçu des dépenses à faire présumées à faire pour continuer le mur de soutènement jusqu'au sol de l'église et pour l'élargissement de la rue devant Ste croix tel qu'il est commencé dans la rue haute Sauvenière et en suivant les lettres du plan a.b.c. (voir lettre enregistrée)

1855 DEVIS

Liège, le 26 mars 1855

Messieurs,

Je vous prie de régler les honoraires qui me sont dus pour mes plans, conseils et direction des travaux de votre église, je crois avoir mérité cinq pourcent pour les travaux de la tour, de l'abside et du chœur. Je demande également quatre pourcent pour ce qui restera à faire. Vous savez les études sans nombre et les difficultés que l'on éprouve dans les restaurations, en conséquence, j'espère que vous ne trouverez pas plus longtemps de me donner au moins un acompte de 500 frcs que j'ai réclamé plusieurs fois. Dans cette attente je reste votre très dévoué serviteur.

Signé DELSAUX.

Liège, 11 mai 1855

A messieurs les président et membres du conseil de fabrique de l'église de Ste Croix.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre en date du 6 CT par laquelle vous m'informiez du choix que vous avez fait dans votre dernière réunion. J'accepte les fonctions auxquelles vous voulez bien m'appeler, sans méconnaître néanmoins tout ce qui me manque pour les remplir convenablement et combien j'étais loin, personnellement, de mériter une distinction aussi honorable.

Agréez (...) Signé C. Dewar ?

Liège, le 8 août 185?

Fabrique de l'église de Ste Croix à Liège, peinture murale

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de rapporter à votre attention que monsieur le ministre de ...? la commission royale des monuments (...) a approuvé les propositions faites par monsieur Niseu et Helbig peintre (??) le choix des sujets à exécuter dans l'une des chapelles latérales de notre église. Un arrêté royal de 1850 a accordé à ces artistes un subside de 1200 francs pour les mettre à même de faire ensemble un voyage en Allemagne afin d'y étudier les pentau (?) à fresque qui décorent les édifices publics (?) et de s'initier aux procédés pratiques de cette branche de l'art du dessin. Ces messieurs ont effectué leur voyage et ils ont eu l'honneur d'adresser le 22 mars 1852 un rapport au gouverneur. La fabrique pense que le moment est venu de donner suite au projet dont il s'agit (... parlent subsides NDLéa). Le devis des peintures, soumis à l'autorité supérieure, s'élève à 2500 francs. Vous savez, monsieur le ministre, que les travaux de restauration de l'édifice ont absorbé la totalité des

ressources de la fabrique : la chapelle, destinée à recevoir les peintures, est entièrement rétablie. C'est là que le gouvernement a voulu prendre l'initiative, dans notre province, d'une guere (?) de peinture qui par l'élévation de sa tendance comme par la grandeur de l'édifice dont elle est digne est appelée à rendre à nos monuments religieux le véritable caractère dont ils ont été dépouillés. Cette initiative est d'autant plus digne du gouvernement que ce sera, pensons-nous, le signal de l'entreprise d'une quantité de travaux de ce genre, alors que l'église de Ste Croix de Liège parait, de toutes les églises de la Belgique, la plus propice à remettre en lumière les riches effets de la peinture murale.

Le conseil de fabrique espère donc, monsieur le ministre que vous accueillerez favorablement sa demande.

Avis important : c'est sur les fonds alloués pour les beaux arts, qui ressortent du ministre de l'intérieur, que les subsides vont être accordés. C'est donc au ministre de l'intérieur qu'il faut adresser la demande.

Liège, 11 novembre 1850

N°351

Messieurs,

Je vous prie de me faire savoir quelle suite a été donnée à ma lettre du 3 Obre " relative aux peintures murales à exécuter à l'église Ste Croix.

Vous vous rappelez, messieurs, que le gouv" en allouant un subside de 1200 francs à M.M. Nysen et Helbig pour se rendre en Allemagne et y étudier la peinture à fresque demandait à connaître comment sera couvert ce surplus de la dépense évaluée par M. l'architecte de provincial à frs 2450."

Veuillez, je vous prie, me transmettre les renseignements nécessaires à cet égard.

Le gouverneur, au conseil de fabrique de Ste Croix à Liège.

Liège, le 14 juin 1850.

N°8075

Au conseil de fabrique de l'église Ste Croix à Liège

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'après avoir consulté la commission royale des monuments, M. le ministre toujours désireux d'encourager les beaux arts croit pouvoir approuver les propositions faites pour M.M. Nisen et Helbig, pour la décoration, à titre

d'essai, de l'une des chapelles latérales de l'église de Ste Croix à Liège.

Mais pour que l'on puisse figer le montant du subside à accorder il est nécessaire que vous me fassiez connaître l'évaluation de la dépense.

Il est bien entendu, messieurs, qu'avant de commencer les travaux de décoration on devra compléter avec soin la restauration de la chapelle.

Cette affaire a fait l'objet de votre lettre du 2 avril Dr N°332.

Signé le gouverneur.

A messieurs les membres du conseil de fabrique de Ste Croix,

Messieurs,

Comme suite à mon rapport du 17 octobre 1849 et à la commission que vous m'avez faite de la dépêche de M. le gouverneur en date du 14 juin 1850, j'ai l'honneur de vous adresser le devis estimatif pour l'exécution des peintures à fresque de la troisième chapelle à droite de l'église de Ste Croix. La dépense s'élèvera à 4850 frcs. Je vous prie, messieurs, de faire remarquer à M. le ministre que la chose la plus importante serait d'envoyer le plus tôt possible M.M. Nissen et Helbig en Allemagne pour aller étudier les procédés de la peinture à fresque. Ce voyage est absolument nécessaire et doit avoir pour but l'introduction et le développement en Belgique de cette manière de peindre qui offre des avantages différents et qui doit être étudiée dans un pays où les procédés matériels sont en quelque sorte naturalisés ou employés chaque jour. En première ligne nos artistes devront aussi étudier le caractère à donner aux peintures nouvelles pour les mettre en harmonie avec le style de l'architecture de Ste Croix, ils devront examiner scientifiquement l'application à faire des dorures, des peintures et du mariage des couleurs différentes soit qu'on les emploie dans les nervures, les voûtes ou les lambris, soit qu'on les fasse servir à l'ornementation des statues et des figures ou des meubles nouveaux à faire ou à restaurer. Les connaissances nécessaires pour obtenir un résultat satisfaisant, aussi complet que possible, ne pouvant s'acquérir, selon moi, que par l'inspection sévère et par l'étude consciencieuse des églises d'un style semblable à celui de Ste Croix je crois qu'un voyage en Allemagne mettra nos artistes en rapport avec d'autres hommes qui déjà depuis longtemps se sont voués à cette spécialité et que le résultat de ces études sagement dirigées sera productif en bons résultats pour l'étude de la peinture murale, de la décoration intérieure des édifices et de l'archéologie du moyen âge.

L'architecte de la province : DELSAUX.

DEVIS 27 juin 1850 signé Delsaux

22 mars 1852

Si maintenant nous arrivons à une application spéciale du sujet de nos études à notre province, nous dirions que peut-être nulle part il serait plus désirable qu'un essai de ce genre fut réalisé.

La réédification de nos églises, la restauration de leur intérieur semble appeler une tentative qui, si elle était faite avec succès, serait pensons nous, le signal de l'entreprise d'une quantité de travaux de ce genre, et en comparant l'église de Ste Croix (que déjà M. l'architecte de la province a sous ce rapport signalé à l'attention du gouvernement) avec les églises de l'Allemagne, nous devons reconnaître que peu d'édifices religieux semblent mieux appropriés à recevoir une suite de peinture à fresque. Une somme de douze cents francs alloué par le gouvernement pendant un très petit nombre d'années, mettra la fabrique de cette église à même d'entreprendre des travaux assez importants pour donner un bon spécimen de ce que l'on peut faire dans ce genre de décoration, et le gouvernement prendrait par là, dans notre province, l'initiative de l'encouragement d'un genre de peinture qui par l'élévation de ses tendances comme par la grandeur des édifices qu'elle est appelée à décorer ne peut pas être encouragée par les particuliers.

Liège, 22 mars 1852.

Liège, le 3 octobre 1850

N°12571

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 14 août dernier, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté royal, il est accordé un subside de 1200 francs à M.M. Nissen et Helbig, artistes peintres, à Liège pour les mettre à même de faire ensemble un voyage en Allemagne, afin d'y étudier les peintures à fresque qui décorent les édifices publics et de s'initier aux procédés pratiques de cette branche de l'art du dessin.

L'arrêté royale stipule comme condition que ces deux artistes devront adresser au ministre de l'intérieur des rapports détaillés sur le résultat de leurs études et de leurs observations. Le subside de 1200 frs que la commission royale des monuments a jugé suffisant pour ouvrir les frais de voyage à entreprendre par M.M. Nissen et Helbig, devra être considéré comme constituant la part d'intervention du gouvernement dans la dépense qu'occasionnent les peintures murales de l'église Ste Croix.

Veillez donc, messieurs, me faire connaître comment sera couvert le surplus de la dépense, évaluée par M. l'architecte provincial à ffr 2450.

Au conseil de fabrique de l'église de Ste Croix, signé le gouverneur.

Plan de décoration de la 3me chapelle.

Dans les six champs en forme d'ogive qui règnent autour de la partie inférieure de la chapelle se trouveraient six figures d'une dimension dépassant la grandeur naturelle et représentant :

Moïse, Aaron, Josué, Ruth, Samson et Jepté.

Audessus des champs dans lesquels seraient les figures de Moïse et d'Aaron se trouvent deux ogives plus petites ; elles seraient remplies de la manière suivante :

Audessus de Moïse un ange armé d'un fléau à sept branches faisant allusion aux plaies de l'Égypte.

Audessus d'Aaron un chérubin tenant l'arche d'alliance. Enfin les voûtes ogivales qui couvrent la chapelle seraient ornées d'arabesques en style gothique entremêlées d'attributs tels que les tables de la loi, le chandelier d'or, la neige d'Aaron etc, attributs rappelant d'une manière directe l'histoire des personnages sacrés dont l'image serait reproduite dans les ogives inférieures de la chapelle. De cette manière on trouverait dans la région inférieure la représentation historique des grandes figures qui ont occupé un rang si éminent dans les annales du peuple de Dieu ; dans la région un peu plus élevée serait figurés les chérubins, ministres de Dieu et en quelque sorte symboles de ses rapports avec les hommes et enfin sans la voûte on verrait entourés d'arabesques légères, les gages de ces rapports et les témoignages pour ainsi dire palpables de ses décrets immuables et de sa toute puissante volonté.

Le plan de décoration de cette chapelle est parfaitement susceptible de se rattacher à un plan général qui comprendrait la décoration monumentale de tout l'édifice et qui pourrait être présenté après l'exécution des peintures de la chapelle dont nous nous occupons.

Bruxelles, le 31 mars 1852

Monsieur le curé,

Je viens d'avoir l'honneur de recevoir votre lettre et mon dessin de retour concernant le vitrail du milieu du chœur de votre église. Je remercie monsieur, de la confiance que vous m'accordez en me confiant ce travail, croyez que je ferai tout ce qu'il est possible pour exécuter une oeuvre digne de votre suffrage (?).

J'ai examiné le contrat que vous m'envoyez je suis obligé de vous prier de recevoir les observations que je soumets à votre appréciation : pour éviter toutes contestations je joins un échantillon des plombs que j'emploie ainsi que du verre spécial fabriqué pour mon emploi : ma fabrication est unique et égale pour tous. Nous avons sur notre laminoir 6 numéros de plomb c'est le N°4 que je me propose d'employer pour vos vitraux : les plombs devant former les contours des figures sa largeur doit être proportionnée à ces figures, car si les plombs étaient trop larges ils feraient un fort mauvais effet et pour cette raison lorsque les détails à représenter sont petits ou placés dans des parties très claires nous employons le N°3 également ci-joint. Ces plombs sont fort solides et cependant conservent assez de souplesse pour pouvoir faire sertir toutes les fenêtres des contours (?) dans toutes leurs sinuosités. Les plombs plus épais ne peuvent pas se travailler aussi parfaitement et donnent

plus de raideur dans le travail, du reste la solidité n'est pas positivement dans l'épaisseur des feuillures mais bien dans la manière de le fonder, et vous verrez que nous ne ménageons pas cette opération. Quant au verre comme je viens d'avoir l'honneur de vous dire, ma fabrication est unique, mon verre est comparé pour avoir la solidité et la composition de verre auchan (?) le plus propice à la peinture vitrifiée, et plus solide étant plus dur que le verre moderne de commerce, le but de mon envoi est de faire comprendre que les mots verre double épaisseur ne précisent rien car l'épaisseur varie constamment, j'ai coupé une bande sur le côté d'une feuille en plaçant la pièce marquée N°1 et remontant jusqu'au N°5 vous avez au complet cette bande ou côté d'une feuille donc en comparant le N°1 avec le N°5 on trouvera une différence énorme. Donc la rédaction de notre contrat doit être modifiée ainsi que je vais avoir l'honneur de vous proposer.

Quant au débit de cinquante francs par semaine de retard je crois devoir vous faire observer que pour moi cette condition est devenue bien difficile, et même dans votre intérêt en matière d'art et ceci en général, ces conditions ne sont pas fort bonnes car elles obligent l'artiste à se hâter à un certain temps donné, ce n'est pas comme pour toute autre entreprise industrielles où l'on peut trouver des aides et ouvriers à volonté, la peinture étant une oeuvre individuelle ne peut se soumettre à ces exigences, j'en ai eu dernièrement la triste expérience j'avais accepté une entreprise de l'église St Denis de votre ville avec cette même condition, je suis tombé malade pendant l'exécution, et le tourment que je ressentais de ne pouvoir travailler pour avoir tiré (?) à jour fixe m'a fait d'une simple indisposition tombé tout-à-fait malade et cela pendant deux mois. Cette affaire n'est même pas encore terminée j'en ai éprouvé beaucoup de tracasseries et de peines de toute nature, aussi je ne puis plus accepter de conditions qui compromettent ma santé, je ne puis répondre d'être toujours bien portant, et cette idée de contrainte et d'amende m'empêcherait, maintenant que j'ai éprouvé des effets fâcheux, m'empêcherait dis-je de m'occuper de votre travail avec la liberté d'esprit et le plaisir que je ressens pour l'exécution de vos peintures.

J'ai beaucoup d'occupations et cependant je dois tâcher de contenter les personnes qui m'honorent de leur demande aussi autant que possible je serai exact dans mes promesses sans pouvoir répondre à deux ou trois semaines près, c'est pour éviter toute remise et vous servir exactement que je vous prierais de m'accorder jusqu'au 15 septembre car je dois placer des vitraux à Borgeron (...).

Je tiens beaucoup à mes dessins car ils me sont très utiles chez moi, dans mon atelier, pour montrer aux visiteurs les modèles des peintures que j'exécute dans les églises les plus importantes et vous sentirez combien cela m'est utile, c'est pourquoi je vous prierais de ne pas insister pour la remise de mon dessin.

Je prends donc la respectueuse liberté de vous prier Monsieur le curé de prendre nos observations en sérieuse considération et je compte sur votre extrême bonté, dont j'ai déjà eu les preuves, pour conclure selon nos désirs : voici les changements que je prends la confiance de proposer :

A l'article 2e de dire : les vitraux seront soigneusement exécutés suivant les règles de l'art,

les verres seront d'une épaisseur moyenne aux échantillons séparés, et les plombs semblables aux modèles marqués N°3 et 4.

A l'art : 3e supprimer le dernier paragraphe

A l'art : 4e ajouter : le plus ou moins dans le mesurage des vitraux avant leur placement règlera le prix définitif (...).

Signé J.B.Caponnier (?)

Monsieur Richard

Voici les observations que j'ai indiquées sur le vitrail. Le peintre Allemand n'a eu aucun égard (?) aux observations qui lui ont été faites, je n'ai pu que me référer à ce que j'ai déjà dit sur cet objet et, pour le surplus, je pense qu'il est impossible d'avoir de l'harmonie si on n'attend pas que le vitrail soit fait, pour y faire correspondre le vôtre, et exécuter les ornements d'architecture dans le genre de ceux que l'on fait à Bruxelles.

Votre dévoué serviteur, DELSAUX.

M. Delsaux architecte provincial apprécie ainsi que tous les connaisseurs le mérite et le talent de Monsieur Heideloff et admirent l'heureuse conception de ses dessins pour le vitrail de l'église Ste Croix. Cependant M. l'architecte Delsaux ayant été consulté de nouveau sur le croquis envoyé, il doit réitérer son observation au sujet du rond ou cintre qui surmonte le tableau d'en bas. Il reconnaît combien M. Heideloff a fait une profonde étude de l'art ancien : (barré dans le texte : "il est évident qu'il a eu l'intention de reproduire les styles successifs du Moyen-âge, style primitif, style secondaire, style tertiaire") Cependant le style sévère de l'église Ste Croix, dont toute l'architecture (même les lambris et ornements) reproduisent le style secondaire, s'oppose à ce dessin en demi-cercle, d'autant plus qu'il ne serait point en harmonie avec le vitrail voisin qui s'exécute à Bruxelles. C'est pour obtenir cette harmonie des 2 vitraux, que l'on doit engager M. Heideloff à supprimer le cintre, et de le remplacer par l'ornement joint au plan et qui est conforme au style général de l'église Ste Croix.

Les croquis remis à M. Barthels ne sont pas des projets définitifs mais ne contiennent que les sujets à traiter, et ne doivent être considérés par l'artiste que comme des indications; on lui laisse toute latitude, pour modifier les poses ou les dimensions des personnages et des accessoires, et même pour ajouter ou retrancher ce qu'il jugera convenable pour l'effet à produire, spécialement au point de vue de la couleur.

∧. Au lieu des 3 anges en (...)

Signé la fabrique de Ste Croix

1854 Note des dépenses faites aux travaux de l'église Ste Croix

CRMSF LIEGE ARCHIVES

Bruxelles, le 24 juillet 1850

N°5360, 5e division

A la commission royale des monuments

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 23 mai dernier, 506, j'ai l'honneur de vous communiquer en copie un rapport et un devis de l'architecte provincial, relatifs aux peintures murales à exécuter dans la 3e chapelle de l'Eglise Sainte-Croix, à Liège, d'après les procédés employés en Allemagne. Je vous prie de me renvoyer, aussitôt que possible, ces pièces, avec votre avis motivé. Agréez, Messieurs,...

Signé le ministre de l'intérieur,...

Bruxelles, le 24 janvier (?) 1850

N°506

Monsieur le ministre de l'intérieur,

La restauration de l'église de Sainte-Croix à Liège est trop peu avancée pour nous permettre de proposer dès aujourd'hui l'exécution de peintures murales dans l'intérieur de cet édifice. nous partageons, M.Me, l'avis de M. l'architecte Delsaux au sujet de l'intérêt réel que présente cette branche des arts et nous verrions avec plaisir, que le Gouv. se décide à faire faire un essai dans l'une des chapelles latérales de l'église dont il s'agit. (...)

Bruxelles, le 22 aout 1844

N°506

A monsieur le ministre de l'intérieur,

Nous n'avons aucune observation à faire au sujet du dessin que vous avez bien voulu nous communiquer par lettre du 22 juin (?) dernier, 1er, N°3965. Il est vivement à désirer (?) que la tour et l'église entière puissent être complètement réparées et remises dans leur état primitif ; mais comme vous le comprendrez facilement, mr le ministre, il est ... de préciser la somme que coûte (...). ...au fur et à mesure de l'avancement des travaux qu'on peut apprécier l'état de la construction et reconnaître quelles sont les parties à conserver ou à renouveler. le plan sage nous semble être de monter un atelier d'ouvriers expérimentés et

de diviser les ouvrages en plusieurs années en commençant par les plus urgents ; c'est la marche qui a été (...)

N°1651

Monsieur le comte,

Les plans du nouveau portail pour Ste Croix à Liège sont de nouveau soumis à la Commission des Monuments publics, si je suis bien informé. Oserais-je vous dire encore deux mots de ce projet dont j'ai eu l'honneur de (...?) quand vous avez bien voulu me recevoir. La Commission que vous présidez, Monsieur le comte, avait donné son assentiment à l'exécution du nouveau portail. Les objections que M. l'architecte Delsaux a présentées depuis sont appréciées par le Conseil de Fabrique dans un rapport qui doit être joint aux plans et que je vous prie de vouloir bien vous faire représenter. Ces objections ont été aussi écartées par M. Remont architecte de la Ville, Membre de la Commission Royale des Monuments publics.

Plus que personne, Monsieur le Comte, vous pourrez les apprécier à leur juste valeur vous qui connaissez l'édifice dont il s'agit, et qui réunissez un goût si pur à tout (...?).

10 octobre 1847, signé Dewandre (?)

Messieurs,

Dans un prochain voyage à Bruxelles je vous demandais la permission de vous entretenir encore un moment de plans que vous avez examinés avec soin et qui ont reçu votre assentiment (?) et celui de la Commission des monuments publics. Ce sont les plans du nouveau portail à construire à l'église de Ste Croix. Si je suis bien informée ces plans sont de nouveau soumis à la commission des monuments. M. Delsaux y fait objection. Ces objections sont appréciées dans des rapports du conseil de Fabrique, rapports que je vous prierai de vous faire représenter. Cette appréciation est de nature, j'en suis convaincu, à lever aux yeux de la commission royale les difficultés qui sembleraient insolubles à M. l'architecte provincial. M. Remont, membre de cette commission, n'a pu se rendre non plus à l'avis de M. Delsaux. Enfin, monsieur, le conseil de fabrique attend impatiemment l'arrêté royal qui lui permette de construire avant (...).

Liège, le 10 octobre 1847, signé Dewandre.

Liège le 29 février 1856

Messieurs les président et membres de la commission royale des monuments.

J'ai l'honneur de vous transmettre les plans d'un portail à construire à l'église Ste Croix à Liège. Depuis la lettre ci-inclue que j'ai reçue de la fabrique, j'ai (...?) quelques observations sur les dimensions trop restreintes de l'entrée. Cette administration vient de me retourner les plans avec quelques corrections. Il me serait agréable d'assister à la discussion de cette affaire étant à même de fournir quelques renseignements utiles. Veuillez agréer...

Signé Remont.

Bruxelles le 5 novembre 1853, N°1651

M. le gouverneur de la province de Liège.

nous avons l'honneur de vous envoyer le projet pour la reconstruction d'un nouveau portail à l'église de Ste Croix à Liège, que vous avez bien voulu nous soumettre ...

L'ensemble de ce projet est convenable, mais l'architecte devra en étudier les détails avec le plus grand soin, avant de faire mettre la main à l'oeuvre. (...)

URGENCE des travaux

Bruxelles, le 3 septembre 1853

M. le ministre de la justice,

M. Rémont et tous nos collègues ont dans le courant du mois, visité l'église de Ste Croix à Liège.

On est occupé à achever le grattage et la restauration des murs reteneurs (?) et des fenêtres ; ces travaux marchent très convenablement ; Il est indispensable de procéder prochainement à la réparation des murs extérieurs de la grande nef ainsi que des frontons et des toitures ; ces parties de l'édifice se trouvent dans l'état le plus fâcheux de détérioration ; L'intérêt (?) de rendre l'entrée de l'église plus sûre et plus digne engage le conseil de fabrique à faire faire en terre le modèle d'un nouveau portail ; Nos délégués ont prié M. l'architecte Delsaux de s'assurer au moyen des levées (?) nécessaires et d'un plan exact que ce projet peut être approuvé et exécuté en y mettant le plus de simplicité possible. Il doit être bien entendu que dans tous les cas on ne mettrait la main à l'oeuvre quant à ce dernier objet qu'après avoir restauré convenablement les parties supérieures et extérieures de l'édifice que nous avons d'abord mentionnées.

Signé le...?

ETUDE du bati

Visite de messieurs Suys (?) et Remont

Liège, église Ste Croix

On est occupé à achever le grattage et la restauration des murs intérieurs et des fenêtres ; opération qui se fait très convenablement. Il serait indispensable de procéder à la restauration des murs à l'extérieur de la grande nef, ainsi que des frontons et des toitures ; il existe sur ces points des détériorations qu'il importe de faire disparaître. Avant d'entamer la réparation et la consolidation de ces frontons il est nécessaire qu'il en soit fait une bonne étude, que M. l'architecte Delsaux s'est chargé de faire. Il est utile de rendre l'entrée de l'édifice plus sûre et plus convenable; c'est ce qui a engagé la fabrique à faire faire un modèle en terre d'une nouvelle porte. D'après ce modèle, les délégués ont engagé M. Delsaux à faire un plan exact pour savoir à quel point cette idée peut être approuvée et exécutée, en y mettant le plus de simplicité possible. Mais avant de mettre la main à l'oeuvre à cette construction, il est indispensable qu'on restaure les parties supérieures et extérieures de l'édifice et qui sont mentionnées plus haut.

Le 9 aout 1853.

Bruxelles, le 9 novembre 1850, N°506

Monsieur le ministre de la justice,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître les résultats de la vente que récemment nous avons faite à l'église Ste Croix à Liège; en ce moment on est occupés à réparer les nombreuses et larges fissures (?) des voutes de la nef droite ainsi que les deux entre-colonnements les plus proches du jubée. Les autres travaux exécutés cette année sont la restauration des trois chapelles du bas-coté droit et la reconstruction des fenêtres adjacentes. Les fonds disponibles en 1851 seront employés à restaurer la partie supérieure de la tour qui se trouve dans un état déplorable. Nous n'avons que des éloges à donner M. le ministre au sujet de (...?) intelligent qui préside aux travaux en voie d'exécution à l'église de Ste Croix.

Bruxelles, le 30 juillet 1850

N°506

M. le ministre de l'intérieur

En réponse à votre dépeche du ... nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il serait d'une extreme utilité de charger M.M. Nessen et Helbig d'aller dans les diverses parties de l'Allemagne étudier les peintures et (..) qui décorent les édifices publics et s'initier aux procédés pratiques de cette branche spéciale des arts et du dessin. Nous pensons toutefois M. le Ministre que la somme de 2200 francs que M. l'architecte provincial Delsaux réclame

en faveur de ces jeunes gens est et que la moitié pourrait suffire. Il serait utile, M. le ministre d'exiger de M.M. Nissen et Helbig des rapports ... et détaillés afin de s'assurer qu'ils ... avec conscience.

TRAVAUX TOUR

La restauration de la tour de l'église de Ste Croix a été commencée en 1845. Dans le principe on croyait se borner au revêtement extérieur ; mais les nombreuses lézardes que l'on a reconnues en démolissant les parties périlicantes ont forcé de démolir entièrement la tour jusqu'aux voûtes de l'église. Cette opération n'a pu se faire qu'avec de grands frais et beaucoup de précautions pour ne pas occasionner des accidents. On a démolé chaque pan de la tour simultanément en le reconstruisant et en étançonant la flèche dont les bouts des bois étaient entièrement pourris à cause du voisinage de la rue, un échaffaudage considérable a dû être fait afin de remonter les maçonneries sans danger. Les angles de la tour ont été reconstruits en pierres de taille, ainsi que les colonnettes, seuils, cordons, angles de fenêtres, etc ; les parties unies des murs sont en pierre de grès (dites d'avoine) ; elles proviennent des environs de Sprimont. Les corniches et les ornements sont en sable et recouverts de pierres de taille. Il y a cinq pans de la tour achevés, tous les échaffaudages sont faits et il y a des matériaux sur le chantier pour une somme d'environ mille francs. (...) Indépendamment de cette dépense la fabrique a fait exécuter en 1840 et 1841 des travaux à l'intérieur de l'église, pour découvrir les nervures et réparer les sculptures des chapelles. (budget...). Il reste trois pans à faire et la toiture de la flèche à réparer entièrement à neuf. Tout le pourtour de l'abside sous la tour doit être revêtu d'un parement en pierres comme celles de la tour ; on doit rétablir la corniche et les colonnettes de la galerie et faire un toit entièrement neuf à cette partie. (...) La restauration du chœur consiste dans le grattage des nervures et dans le remplacement des colonnettes et des lambris ; ainsi que dans la confection de huit statues en pierres de sable. (...), il restera à refaire pour 1847 : 1° la grande fenêtre du transept ; 2° tous les timpanes extérieurs vers la ville avec les contreforts et les parements des murs. (...) Pour compléter l'ensemble de l'édifice, il restera alors encore à faire : 1° la restauration des méneaux dans les fenêtres en triangle curviligne des basses nefs; 2° la façade du côté de la rue; 3° les fenêtres vers les petits autels et enfin les vitraux colorés.

Liège, le 9 mai 1846, signé Delsaux.

Liège, le 22 mai 1846

La fabrique de l'église de Ste Croix à M. le ministre de la justice

La fabrique de l'église de Ste Croix poursuit avec tout le zèle dont elle est capable les travaux de restauration entrepris avec le concours du gouvernement et des autorités et

d'après les plans approuvés par la Commission des monuments publics. M. les délégués de cette commission ont visité ces travaux avec soin à plusieurs reprises. Ils ont pu se convaincre tout à la fois de la régularité, de la solidité et de la beauté des ouvrages et de l'économie avec laquelle ces ouvrages, si coûteux de leur nature, sont exécutés, en un temps court, comparativement aux difficultés qu'ils présentent. Mais l'épuisement des ressources primaires met la fabrique sous la triste nécessité de cesser les travaux, si les secours ne lui arrivent. (...)

Signé le conseil de fabrique.